



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

VILLE DE
SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS

Budget Principal



REPUBLIQUE FRANCAISE | Poste comptable de Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

PLACE ROGER PERRIAUD - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS - ☎ 01 69 46 80 41 - service-financier@sgdb91.com
Voté par nature M.14

I.	LE CADRE LEGAL	4
I.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE	5
A.	LE CONTEXTE INTERNATIONAL	5
B.	ZONE EURO	5
C.	CONTEXTE NATIONAL	5
1.	Evolution du PIB : reprise de la croissance économique après une récession inédite	5
2.	Endettement et déficit : poids de la dette COVID dans les finances publiques	6
3.	Une inflation transitoire qui se prolonge et qui rebondit en 2021	6
4.	Le chômage	6
D.	CONTEXTE LOCAL	6
II.	LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE - LOI DE FINANCES 2022	6
A.	LES DOTATIONS ET LA PEREQUATION	7
1.	Réforme des indicateurs financiers et fiscaux	7
2.	Les concours financiers de l'Etat aux collectivités	7
B.	LES MESURES FISCALES	8
1.	Actualité de la réforme de la taxe d'habitation	8
2.	Actualité de la réforme des impôts de production	8
3.	Répartition de la taxe d'aménagement	8
III.	LA SITUATION DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	9
A.	LES FAITS MARQUANTS	9
1.	Les impacts de la crise sanitaire	9
B.	LES ELEMENTS CLÉS DE CONSTRUCTION DU BUDGET	10
IV.	ORIENTATIONS EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT	10
1.	LES RECETTES	10
2.	LES DÉPENSES	12
V.	ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT	17
A.	LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE	17
B.	LES RECETTES	19
1.	Le FCTVA	19
2.	La taxe d'aménagement	19
3.	Subventions d'investissement	19
4.	L'autofinancement	19
C.	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2022-2026	20
1.	L'investissement courant se monte à près de 10 millions d'euros sur la période	20
2.	La programmation des opérations d'envergure dans une enveloppe globale estimée à 15 millions d'euros sur la période	20
3.	Le plan de financement pour soutenir ce PPI de mandat sur la période 2022 -2026	21
VI.	PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2022	21
A.	BIEF VIVRE A STE GEN	21
1.	« Adopte un Arbre » pour poursuivre la végétalisation de la ville	21
2.	Développer la Géothermie, pour la planète et le pouvoir d'achat	21
3.	La rénovation thermique du patrimoine communal	22
4.	Encourager les mobilités douces	22
5.	Protéger la biodiversité Génovéfaine	22
6.	Une nouvelle cuisine centrale pour des assiettes plus saines et plus respectueuses de l'environnement	22
7.	Renforcer notre action en direction du commerce de proximité	23
8.	Agir efficacement pour la sécurité et la tranquillité des Génovéfains	23
9.	Faire Ensemble le Plan Local d'Urbanisme	24
10.	L'espace France SERVICE : Un nouveau lieu de proximité et d'accès aux services publics	24

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

ESSONNE

11. Des travaux de maintenance et un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à la hauteur des enjeux

15 MARS 2022 B. STE GEN VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSSEMENT

1. L'accompagnement des jeunes génovéfains dès la Petite Enfance

2. **ARRIVÉE** Un projet éducatif de territoire pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain

3. Un label Cité éducative pour consolider et amplifier notre ambition éducative	26
4. Favoriser les actions sportives, culturelles et citoyennes et renouveler l'offre périscolaire et extra-scolaire	26
5. Soutenir et élargir les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité	27
6. Le Conseil Municipal des Enfants	27
7. Agir en faveur de l'accès à l'autonomie et de l'engagement des jeunes ; prévenir les tensions entre jeunes	27
C. FAIRE VIVRE LA FRATERNITE POUR LES GENOVEFAINS, AUPRES DES GENOVEFAINS.....	28
1. Le Centre Communal d'Action Sociale	28
2. Le secours génovéfain	29
3. L'Analyse des Besoins sociaux	30
4. Agir pour lutter contre l'isolement de nos séniors	30
5. Agir au quotidien contre toutes les formes de discriminations	32
6. Un soutien renouvelé aux acteurs associatifs	32
D. VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE	32
1. Le centre artistique R. Noureev	33
2. Une offre culturelle qui s'enrichit, des actions nouvelles hors les murs	33
3. La Piscine d'en Face : lieu de vie innovant et collaboratif	33
4. Une ville qui porte haut la pratique sportive et les valeurs du sport	34
5. La grande journée citoyenne dédiée à la plantation	34



Après bientôt 2 années marquées par la gestion de crise de la pandémie mondiale du Covid-19, la construction du budget 2022 s'est réalisée dans un contexte de fortes contraintes à la fois sanitaires et économiques, en particulier liées par le constat généralisé d'une augmentation des prix qui impactent bien entendu le quotidien des ménages, mais également les collectivités sur l'ensemble des approvisionnements des matières premières, matériaux et denrées alimentaires, du poids des coûts des énergies et des fluides.

Pour autant, l'équipe municipale réaffirme avec force ses engagements budgétaires autour d'un socle de valeurs qui structurent le vivre ensemble à Sainte Geneviève des Bois. Il s'agit ainsi :

- De maintenir et de développer la qualité des services publics de proximité,
- De rechercher toutes les voies d'amélioration dans l'emploi des ressources financières de la collectivité,
- De parvenir à un niveau soutenu d'autofinancement pour soutenir les investissements nécessaires,
- De poursuivre le désendettement de la commune.

Le rapport d'orientations budgétaires s'inscrit donc dans ce cadre afin d'atteindre l'ensemble des objectifs du projet de mandat.

L'attention des membres du conseil municipal est attirée sur le fait que l'ensemble du présent rapport d'orientation budgétaire a été finalisé avant l'invasion militaire de la Russie en Ukraine. Depuis, la situation évoluant jour après jour, les conséquences humanitaires sont déjà visibles pour les populations, et nous percevons également à moyen et long terme les incidences sur la situation économique en Europe, et plus particulièrement concernant l'inflation accentuée sur les prix des matières premières, comme sur les marchés d'approvisionnement des énergies comme le pétrole et le gaz.

I. LE CADRE LEGAL

Le débat portant sur les orientations budgétaires est une obligation énoncée par l'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget primitif.

Le présent rapport vise donc à présenter les grandes orientations du budget qui seront présentés à notre Assemblée délibérante, lors de sa prochaine séance le 10 mars 2022.

L'article 107, 4[°] de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'orientations budgétaires :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen¹ du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Sous-préfecture de Palaiseau précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

En outre, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de dette).

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale, provoqué par la première vague de Covid 19 entre le 1er et le 2ème trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021 puis devenue significative au 2nd semestre.

En sus des campagnes vaccinales, les plans de soutien ont contribué à atténuer les pertes de croissance. Cette reprise a néanmoins été différente selon les régions du monde.

Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant pandémie.

Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1,5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20 et explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4,5% à la fin de 2021 à environ 3,5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

B. ZONE EURO

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts, la croissance de la zone euro a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. Bien que poursuivie à des rythmes différents selon les pays, cette croissance a conservé un rythme soutenu sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021.

Les activités de services et plus particulièrement le tourisme, ont rattrapé une partie des pertes subies début 2021, grâce notamment à l'allègement des contraintes consécutives à la hausse de la couverture vaccinale. L'industrie a, quant à elle, engrangé des commandes importantes seulement freinées par les pénuries de certaines matières premières et matériaux. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux « fondements » d'accélération de l'inflation qui a finalement été plus forte que prévue.

S'agissant des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7, y compris la Banque Centrale Européenne, ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes sur les trois premiers trimestres. Cependant, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeurent toujours historiquement favorables.

La croissance de la zone euro devrait ralentir progressivement à compter de 2022 pour atteindre 4,1% selon les premières estimations.



C. CONTEXTE NATIONAL

L'année 2021 a de nouveau été imprégnée des conséquences sanitaires et économiques de la crise de la covid-19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises.

C'est dans ce contexte que la Loi de Finances pour 2022 a été bâtie.

En termes de normes, les modifications à attendre en 2022 s'avèrent plus faibles que les années précédentes, dans un contexte d'élections présidentielles et législatives à venir au printemps.

En matière économique, les tendances qui se dessinent sont les suivantes :

1. Evolution du PIB : reprise de la croissance économique après une récession inédite

Si l'activité a été marquée en 2020 dans un contexte de crise sanitaire par une chute d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre (contraction du PIB en volume de 7,9%), les exercices 2021 puis 2022 devraient marquer une reprise importante : + 6,7 % en 2021, et + 4% en 2022.

2. Endettement et déficit : poids de la dette COVID dans les finances publiques

En 2020, le déficit public avec un niveau de 9.1% du PIB et la dette publique qui culmine à 2 585.7 milliards d'euros (soit 115% du PBI) sont au plus haut, conséquence logique de la stratégie du « quoi qu'il en tute ». En 2021 le déficit public s'élèverait à 8.1% du PIB et à 4.8% en 2022.

S'agissant de la dette, elle atteindrait 115.3% du PIB en 2021 et devrait se stabiliser autour de 113.5% à la fin 2022. **Le surcout d'endettement lié à la crise de la covid-19 est estimé par le gouvernement à 230 milliards d'euros** (165 milliards d'euros pour le budget de l'Etat et 65 milliards d'euros pour celui de la Sécurité Sociale), le remboursement de la dette Covid devrait peser sur les finances publiques pendant au moins 20 ans.

3. Une inflation transitoire qui se prolonge et qui rebondit en 2021

Après un épisode de forte baisse, de 1.5% en janvier 2020 à 0% en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3.4% en décembre 2021.

La hausse importante des prix en 2021 devrait se poursuivre en 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières en général et font peser un biais haussier sur les prévisions 2022.

4. Le chômage

Sur le marché du travail l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. Le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise (8% au second trimestre 2021 soit 0.1 point de moins que fin 2019 avant le début de la crise épidémique). Le taux de chômage pourrait s'établir à 7.9% en 2021 et à 7.8% en 2022.

D. CONTEXTE LOCAL

Les collectivités locales, en première ligne depuis le début de la crise sanitaire, évoluent depuis deux années dans un nouvel environnement normatif, financier et fiscal.

Selon le Gouvernement, La Loi de finances pour 2022 est bâtie pour accompagner la relance économique, dans un contexte de croissance soutenue et de réduction du déficit public.

Cependant l'Association des Maires de France qui a réussi à obtenir à ce jour la suspension des contrats de « Cahors » et l'abandon de la réforme de l'IFER est très réservée et estime que cette loi de Finances 2022 :

SOUS-PREFECTURE DE PANTIN SEINE-ET-MARNE une distribution de nouveaux crédits à l'ensemble des acteurs économiques sauf aux collectivités du bloc communal,

15 MARS 2022 poursuit sous couvert de maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le gel des dotations et la baisse des montants alloués pour plus de la moitié des collectivités, accorde un abondement supplémentaire de 337 M€ de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui échappe complètement dans sa répartition, au choix des élus locaux et demeure à la main des préfets.

II. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE - LOI DE FINANCES 2022

Au budget 2022 de l'Etat, les principaux postes de dépenses sont composés du remboursement de la dette nationale, de l'enseignement scolaire (13%), des pensions (10%) et des transferts financiers aux collectivités locales (9%).

Concernant les collectivités locales, la loi de finances contient essentiellement des ajustements sur les deux dernières réformes fiscales ainsi que la réforme des indicateurs financiers et peut être considérée comme un document de fin de cycle (bien plus léger que les lois précédentes).

A. LES DOTATIONS ET LA PEREQUATION

1. Réforme des indicateurs financiers et fiscaux

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, son remplacement par un nouveau panier de ressources, et la réforme des impôts de production modifient le calcul des indicateurs financiers et fiscaux utiles à la répartition de la DGF et aux mécanismes de péréquations tels que le FPIC ou le FRSIF.

Aussi à compter de 2022 de nouveaux modes de calcul seront utilisés pour déterminer :

- le potentiel financier (mesure la richesse fiscale d'une collectivité). Ce dernier sera calculé à partir du nouveau panier de ressources mobilisables par les communes en y ajoutant de nouvelles impositions jusque-là non prises en compte tels les droits de mutations à titre onéreux (sur la base d'une moyenne des trois dernières années) et la taxe locale sur la publicité extérieure.

- l'effort fiscal (mesure la pression fiscale des ménages applicable sur une collectivité). Ce dernier est quant à lui modifié dans sa philosophie, puisque désormais il n'intègrera plus la part des produits fiscaux levés par l'intercommunalité sur le territoire de la commune. La taxe et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères disparaissent également du calcul.

En termes de calendrier cette réforme sera neutre pour 2022 et devrait commencer à produire ses effets l'année prochaine. Toutefois, le législateur a introduit dans ce dispositif une fraction dite « de correction », destinée à lisser dans le temps (entre 2023 et 2028) les effets de la réforme.



2. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'enveloppe de la DGF restera globalement stable mais certaines enveloppes spécifiques seront en hausse :

- Dotation de solidarité urbaine : + 95 millions d'euros
- Dotation de solidarité rurale : + 95 millions d'euros
- Dotation d'intercommunalité : + 30 millions d'euros

Ces augmentations seront financées par l'écrêttement de la dotation forfaitaire des communes et de la compensation part salaires des EPCI.

La Loi de finances pour 2022 réduit le nombre de communes subissant un écrêttement de leur dotation forfaitaire : jusqu'ici, les communes écrêtées étaient celles dont le potentiel fiscal par habitant pondéré était supérieur à 75% de la moyenne, désormais le seuil passe à 85% de la moyenne. Ainsi, moins de communes subiront cet écrêttement tandis que le financement de la péréquation reposera sur un nombre plus restreint de communes.

b) Soutien à l'investissement local

Le soutien de l'Etat à l'investissement local passe par plusieurs fonds (DSIL, DSID, DETR, DPV...) attribués aux différentes catégories de collectivités dans une logique plurianuelle. Cumulés, tous ces dispositifs forment une enveloppe de 2.5 milliards d'euros en 2021 répartie entre la **DSIL** (650 millions d'euros pour la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics et 950 millions d'euros pour les secteurs du bâtiment et des travaux publics), la **DSID** (300 millions d'euros pour la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics), et la **dotation régionale d'investissement** (600 millions d'euros).

Cette enveloppe sera maintenue en 2022 à ce niveau « historiquement » élevé, avec un abondement supplémentaire et exceptionnel de 337 millions d'euros pour la DSIL, destiné à compléter le financement des contrats de relance et de transition écologique.

L'enveloppe du FCTVA sera quant à elle maintenue à 6.5 milliards. L'éligibilité au FCTVA des dépenses pour les études, l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme et pour la numérisation du cadastre est rétablie.

B. LES MESURES FISCALES

Les dispositions fiscales : la poursuite des réformes

1. Actualité de la réforme de la taxe d'habitation

Initiée bien avant le début de la crise sanitaire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par d'autres ressources atteint sa dernière phase : en 2022, parmi les contribuables qui s'acquittent encore de cet impôt, le dégrèvement atteindra 65% et en 2023 plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour rappel, pour les communes, la ressource de remplacement est constituée depuis 2021 par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. De plus afin d'assurer une neutralité de la réforme, une compensation est garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ». Par ailleurs, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dorénavant indexée sur la variation constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) atteindra par ailleurs un niveau record de 3,4% en 2022 en raison de la forte tendance inflationniste.

2. Actualité de la réforme des impôts de production

Les compensations d'exonération fiscales accordées par l'Etat aux collectivités locales à la suite de la réforme des impôts de production (division par deux des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels) resteront dynamiques dans le temps

3. Répartition de la taxe d'aménagement

Les communes perçoivent la taxe d'aménagement et pouvaient la reverser, en tout ou partie, à leur EPCI. Cet article les oblige à formaliser les modalités de versement avec l'EPCI.

Par ailleurs, le conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération a voté le 16 décembre 2021 un document cadre regroupant les principales actions et règles financières et fiscales entre les communes et l'agglomération nommé le Pacte financier et fiscal (PFF). Il pose les bases d'une gouvernance financière partagée sur le territoire communautaire. Il constitue un document-programme ou une charte entre l'EPCI et ses communes qui tient compte des situations historiques, des écarts de richesses et de charges mais aussi de la prospective de l'EPCI. Aux côtés des autres documents à caractère stratégique comme le Projet de territoire, la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) ou le schéma de mutualisation, le PFF se conçoit également comme un outil politique et technique visant à assurer la viabilité financière du développement et de la réalisation des projets menés par l'EPCI. Enfin, pour de nombreux territoires, il constitue un des instruments privilégiés de la solidarité intercommunale.

Le pacte financier et fiscal acte du maintien de l'enveloppe de DSC à hauteur de 3,92 M€. Ce montant est intégré dans la prospective de l'agglomération. Il représente une dépense de solidarité importante, choix de Cœur d'Essonne au profit des communes, qui impacte le coefficient d'intégration fiscale. → Pour se conformer aux attentes du législateur et renforcer l'aspect péréquateur de la dotation, Cœur d'Essonne conserve les critères d'insuffisance de richesse fiscale (par rapport à la moyenne du territoire) et de population tout comme la référence aux APL. Elle substitue à la croissance de bases de CFE le critère – obligatoire – de l'insuffisance (rapport à la moyenne du territoire). Les critères de répartition sont établis sur la base des données annuelles des fiches DGF de chaque commune.

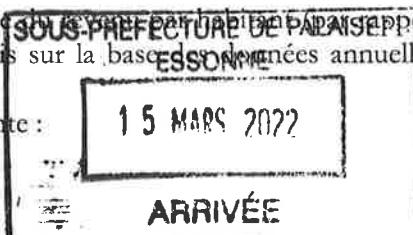
Ils sont pondérés de la manière suivante :

Population DGF : 30%

Potentiel financier par habitant : 60%

Revenu par habitant : 5%

Bénéficiaires de l'APL : 5%



Par ailleurs, le territoire de Cœur d'Essonne contribue au prélèvement du FPIC au gré d'un potentiel financier agrégé (PFIA) supérieur à 95% de la moyenne nationale. Sa contribution dépend à la fois du PFIA et de son revenu par habitant. Cœur d'Essonne Agglomération s'engage à prendre à sa charge de façon dérogatoire la part du FPIC qui, selon le droit commun, incomberait aux communes

III. LA SITUATION DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

La modification du calendrier d'approbation du budget communal, qui aura lieu lors de la séance du conseil municipal programmée début avril prochain, répond à trois priorités

- En premier lieu, mesurer les impacts comptables réels de la gestion de la crise sanitaire qui a pesé tout au long de l'année 2021 sur les équilibres courants du budget de fonctionnement.
- C'est également le moyen de vérifier les effets de la loi de finances, adoptée par le Parlement traditionnellement en toute fin d'année, et dont certains amendements peuvent générer des corrections budgétaires, par exemple en matière de produits des bases fiscales ou encore des dations de l'Etat envers les collectivités.
- C'est enfin saisir la possibilité d'intégrer dès le budget principal, le résultat comptable de l'exercice antérieur, après avoir pris le temps au cours du mois de janvier d'effectuer les opérations de rattachement en dépenses comme en recette.

De la sorte, l'autofinancement ainsi déterminé et consolidé permet de couvrir l'ensemble du programme des investissements retenus pour 2022, et de gagner du temps sur les procédures de la commande publique dont l'un des principes fondamentaux repose sur la comptabilité d'engagement

Sous-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

15 MARS 2022

A. LES FAITS MARQUANTS

1. Les impacts de la crise sanitaire

Face aux contraintes sanitaires, les villes sont les premiers interlocuteurs de la population, elles ont dû s'adapter, innover et mettre en place de nombreuses actions générant des dépenses nécessaires tout en ayant des recettes en baisse.

Avec un coût évalué à environ 1,4 M€ d'euro, la crise a fortement bouleversé le fonctionnement des services, avec notamment les différents couvre-feux et interdictions liés aux mesures sanitaires qui ont engendré des pertes de recettes pour la ville qui n'a pas pu facturer des activités qui ont été annulées, ou encore les actions et protocoles sanitaires à mettre en place :

- ✓ La limitation des capacités d'accueil notamment au sein des équipements et structures communales entraînant une baisse des redevances
- ✓ L'annulation d'évènements
- ✓ L'annulation des locations des salles municipales (pour cause de couvre-feu ou d'interdiction des soirées dansantes) qui représente par exemple depuis 2020 une perte de 125 000 € pour la collectivité
- ✓ La prise en charge en année complète des dépenses liées aux protections et aux mesures sanitaires pour l'ensemble du personnel et l'ensemble des structures communales tout particulièrement dans les écoles maternelles et élémentaire, les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, les équipements sportifs et culturels, ... où des protocoles drastiques ont dû être assurés.
- ✓ Le renforcement des effectifs et remplacement des personnels absents dans les services en contact avec la population (écoles, crèches, accueils de loisirs, ...) qui pour l'année 2021 aura coûté 296 000 € à la ville.
- ✓ L'organisation du centre de vaccination et du très grand centre de vaccination sur le territoire de Sainte Geneviève des Bois

Les impacts de la crise sanitaire sont ainsi importants sur le budget communal, et pour autant, contrairement aux nombreux dispositifs mis en place pour soutenir les activités relevant du secteur privé, les communes n'ont pas été aidées dans leurs besoins de fonctionnement, bien qu'en première ligne auprès de la population.

Ainsi, la crise sanitaire a eu un impact financier sur le fonctionnement des services municipaux et elle a également affecté les investissements prévus sur le mandat. Il faudra adapter, innover voire décaler certaines opérations. Par ailleurs, le budget sera également impacté par l'augmentation du coût des matières premières qui découle de la crise. Cette augmentation est ressentie dans les foyers des particuliers, elle a aussi un impact conséquent sur les travaux réalisés par la ville et le fonctionnement courant.

B. LES ELEMENTS CLÉS DE CONSTRUCTION DU BUDGET

Dans ce contexte budgétaire, le Budget Primitif pour 2022 sera construit avec l'objectif de continuer à mettre en œuvre la politique municipale en garantissant à chacune et chacun un haut niveau de service public communal.

Garantir ce haut niveau de service public malgré nos contraintes financières, c'est œuvrer pour faire vivre nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité républicaines, c'est agir pour le bien commun, c'est donner du sens à nos actions et à chacun les mêmes chances de réussite.

Cela est rendu possible avec les objectifs suivants :

- **Une gestion rigoureuse et responsable de nos finances locales en maitrisant les ressources humaines ainsi que les dépenses et en optimisant les recettes.**
- **Une poursuite du désendettement de la commune et une maitrise du niveau d'endettement de la collectivité.**
- **Une maitrise de la fiscalité afin qu'elle soit juste et efficace**
- **Un autofinancement au service des projets d'avenir**

En parallèle de ces objectifs, il est important de lister et d'intégrer les éléments contextuels et les facteurs exogènes ayant des impacts non négligeables :

- **Hausse du prix des matières premières + coût de l'inflation** les autres dépenses – hors fluides
- Baisse des recettes des locations de salles communales au cours du 1er trimestre en raison des mesures gouvernementales de restrictions (pas de fêtes dansantes ni de rassemblements festifs) ;
- Forte augmentation des coûts de l'énergie,
- Anticipation de révisions de prix sur les projets amorcés,
- Impacts de la situation sanitaire (mesures et contraintes sanitaires, absences de personnels devant être remplacés...)

Si un effort important a été demandé aux services municipaux pour la construction du budget 2022 et tout particulièrement sur les charges à caractère général, malgré cette rigueur, le budget intégrera les effets vraisemblables d'une situation sanitaire toujours dégradée et une hausse prévisible des achats (matières premières + inflation) dont la proportion est encore incertaine.

La Ville devra aussi obtenir les subventions sur le plus grand nombre de ses projets (en particulier du côté de l'Etat notamment au titre des différents volets du plan de relance) même si on peut regretter ce mode de **gestion qui parallèlement à la baisse des dotations, oriente les projets éligibles aux financements et ainsi influe sur la liberté des élus locaux en termes d'investissement.**

IV. ORIENTATIONS EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

a) LES DOTATIONS et CONCOURS

La dotation forfaitaire a été estimée à 3 755 K€, la dotation de solidarité urbaine à 786 K€ et la dotation de solidarité communautaire reconduite à hauteur de 672 K€.

L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération devrait être inchangée à 4 051 k€.

Le montant du fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) évalué à 936 K€, est calculé selon un classement sur lequel la Ville n'a pas de prise directe. En 2021 la ville se situe au 162e rang de ce classement sur 186 bénéficiaires. En cas de sortie de cette liste, la Ville ne percevra que la moitié en 2022 pour une suppression complète du fonds en 2023. Ce risque de sortie est d'autant plus important qu'il s'accompagne de la ~~modification du calcul~~ des indicateurs financiers impactant le versement des dations et les mécanismes de péréquation.

En ce qui concerne ~~le fonds~~ ~~la péréquation~~ de la taxe professionnelle (FDPTP), qui est en fait un fonds de l'Etat réparti par les départements, il a été estimé au même niveau que celui de l'année 2021 (393 K€).



b) LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

En matière de subventions, l'essentiel est versé par la Caisse d'Allocations Familiales (2.154M€ au total) en fonction des taux d'occupation constatés dans les structures de la ville (petite enfance, péri et extra-scolaire, jeunesse). Cet organisme s'est d'ailleurs engagé à maintenir un certain niveau de subventionnement malgré la baisse de fréquentation liée à la crise sanitaire. Le Contrat Enfance Jeunesse (estimation de recettes de 470 K€) permet de conforter les actions engagées et de soutenir les nouveaux projets à destination des plus jeunes de notre Ville.

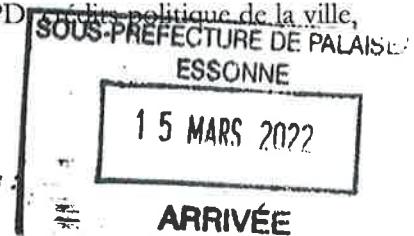
A partir de 2023, Le nouveau conventionnement avec la CAF, conformément aux orientations de la CNAF, prendra la forme d'une Convention territoriale globale qui vise à la fois à sécuriser les financements avec la CAF sur une durée de 4 ans et à financer de nouvelles actions si elles rentrent dans le cahier des charges de la CTG (Convention territoriale globale).

La ville répond aussi tous les ans à l'appel à projet unifié de la CAF pour un montant annuel de subvention variant entre 140 000 et 200 000 euros. L'ensemble de ces fonds permet de participer au financement d'actions qui portent de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales et sociales et d'inclusion des enfants en situation de handicap.

Afin de maintenir une offre culturelle, sportive, citoyenne et de loisirs à la hauteur des ambitions de la ville et des besoins de la population, toutes les pistes de co-financements sont mobilisées ; conseil départemental (contrat culturel de territoire, citoyenneté et jeunesse), FIPD (fonds politique de la ville, subvention de la DRAC pour le conservatoire.

c) LES RECETTES FISCALES

(1) La fiscalité directe - ménages



Comme l'année précédente, les taux d'imposition sur la fiscalité directe locale des ménages ne varieront pas.

Pour mémoire, depuis l'année dernière les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation sur les résidences principales (seule est maintenue la taxe sur les résidences secondaires au taux antérieur de 17,88%) La compensation de cette perte de recette s'est traduite par le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties qui a fusionné avec le taux communal et par l'application d'un coefficient correcteur afin de garantir la neutralité de cette réforme sur les ressources communales.

Nature de la taxe	2020	2021	Prévision 2022
Taxe d'habitation résidences principales	17,88%	-	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,05% (taux communal) (pour mémoire taux départemental à 16,37%)	16,05% (taux communal) +16,37% (transfert du taux départemental) = 32,42 %	16,05% (taux communal) +16,37% (transfert du taux départemental) = 32,42%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,10%	51,10%	51,10%

Le produit des contributions directes en 2022 est estimé à 21 300 k€ et est en augmentation de 307 k€ par rapport au budget 2021. Cette progression est due à la prise en compte de l'inflation plus élevée que ces dernières années. (Calcul sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2020 et novembre 2021). L'estimation faite par la ville est prudente (inférieure à la revalorisation des valeurs locatives de 3,4%) en raison du manque de clarté sur l'évolution de la compensation par l'Etat de la perte de recettes liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette estimation sera ajustée dès la notification de la recette pour les services fiscaux.

(2) Les autres taxes

En raison de la bonne tenue du marché immobilier et des transactions immobilières, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation a été évaluée à 1 800 k€, soit une augmentation de 240 k€ par rapport

au budget 2021. Cette estimation reste toutefois inférieure au réalisé estimé 2021 qui est de l'ordre de 1 922 010 €.

La recette de la taxe locale sur la publicité extérieure a été estimée à 460 k€ (même niveau que le budget 2021), celle de la taxe sur l'électricité à 569 k€.

d) LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes du budget de fonctionnement concernent les produits des services et du domaine et sont fluctuantes au gré des contraintes sanitaires et concernent essentiellement :

- ✓ Les participations à caractère social (familles) :
 - Restauration scolaire
 - Accueils de loisirs
 - Crèches et Multi-accueils
- ✓ Les redevances à caractère culturel (conservatoires, spectacles)
- ✓ Les produits des locations de salles municipales
- ✓ Les redevances du domaine public

Pour 2022 l'inscription des prévisions de recettes tient compte des réalisations 2021 et fera l'objet de réajustements en cours d'année au regard des évolutions de la situation sanitaire et des mesures décidées par le Gouvernement. Le montant est estimé à 4 158 k€

2. LES DEPENSES

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en k€) :

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	38 281	39 540	37 267	39 192	40 570

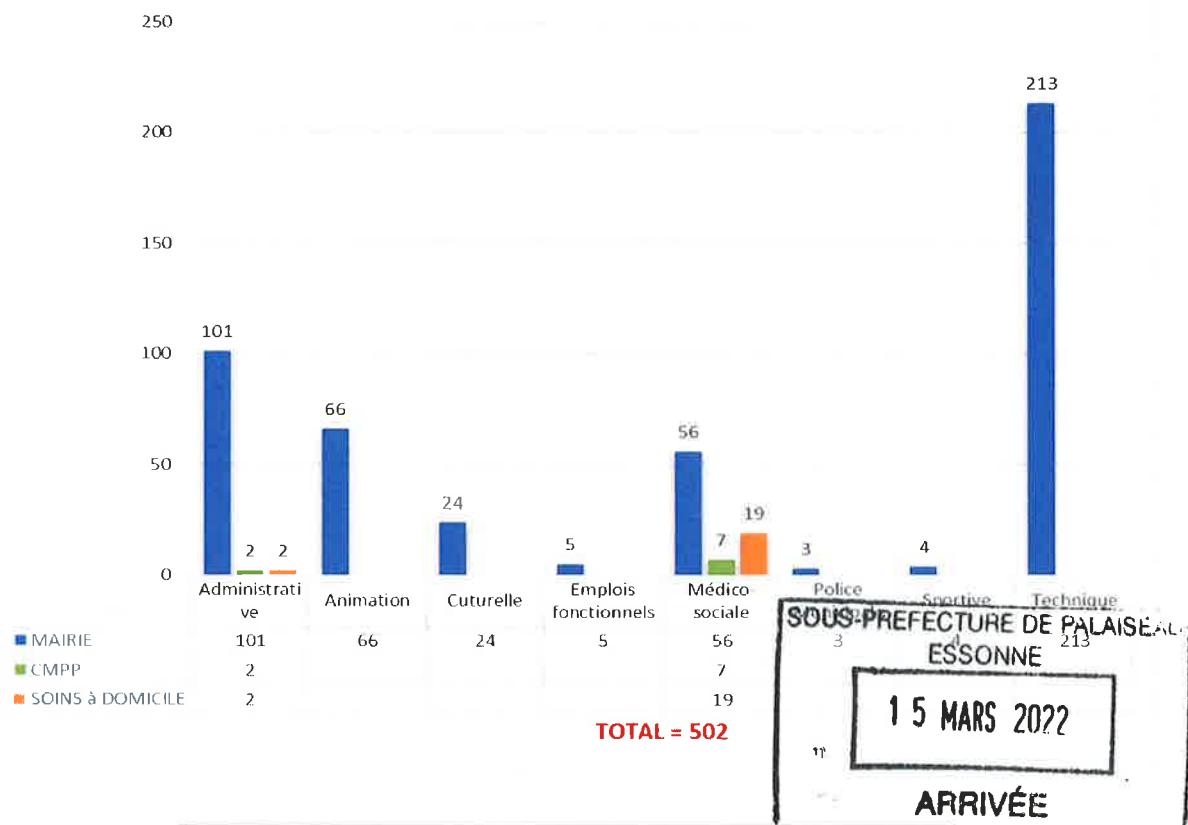
Sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, il est raisonnable malgré un contexte incertain (prix des matières premières et de l'énergie crise sanitaire et besoins sociaux...) de prévoir une progression globale de 3,5%, ce qui est par ailleurs similaire au niveau de l'inflation



a) LES DEPENSES DE PERSONNEL

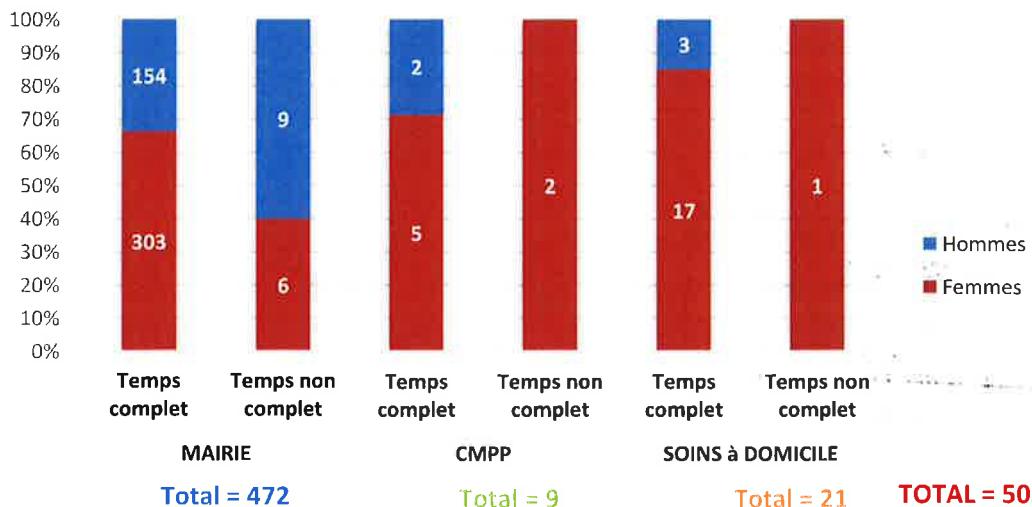
(1) La structure des effectifs (au 31/12/2021)

Répartition de l'effectif des fonctionnaires par filières (Total VILLE+CMPP+SSIAD)

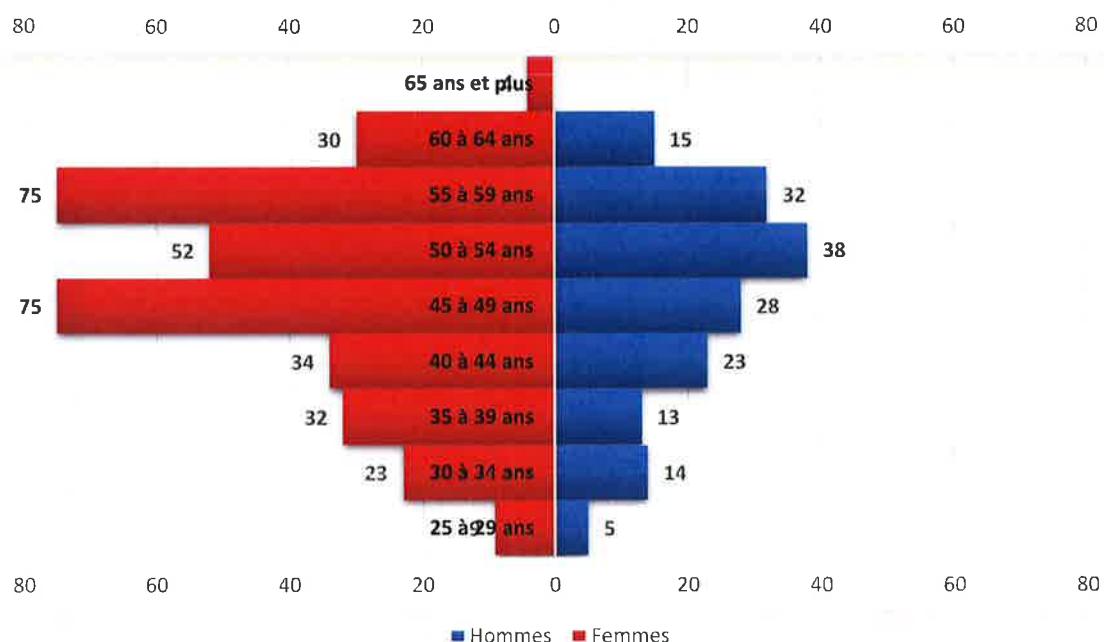


Répartition des fonctionnaires par quotité de travail et par sexe				
Temps complet	Temps non-complet	Hommes	Femmes	Total
484	18	168	334	502

Répartition de l'effectif des fonctionnaires par quotité de travail et par sexe (Total Ville+CMPP+SSIAD)



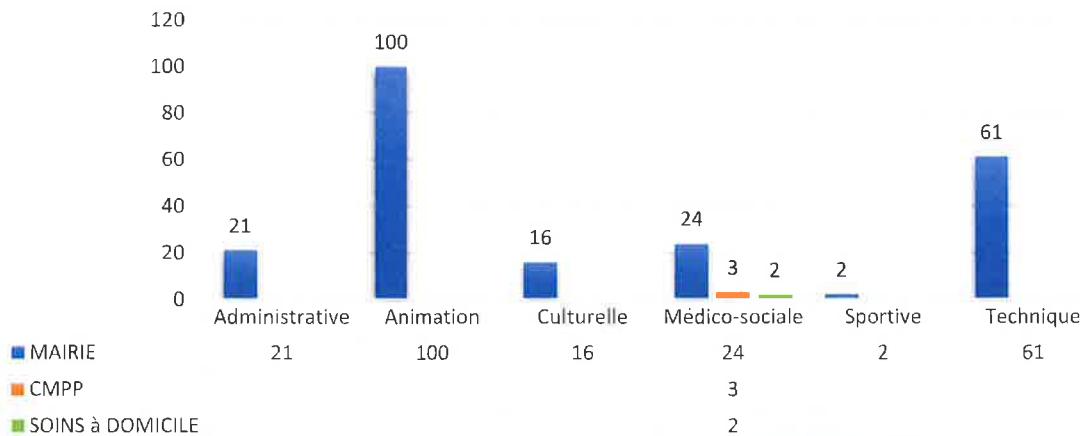
Pyramide des âges de l'effectif fonctionnaires (Total Ville+CMPP+SSIAD)



RÉPARTITION FEMMES/HOMMES (TOTAL VILLE+CMPP+SSIAD)

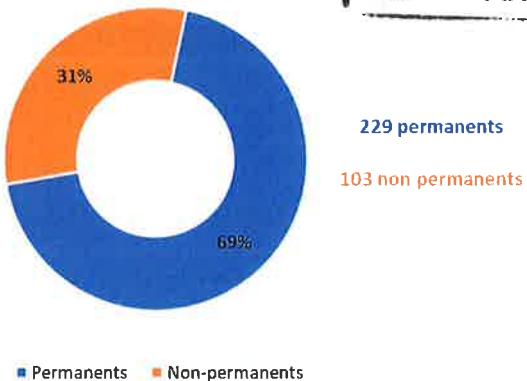


Répartition des agents contractuels permanents par filières (Total Ville+CMPP+SSIAD)



TOTAL = 229

Répartition des agents contractuels permanents et non-permanents (Total Ville+CMPP+SSIAD)



(2) Les orientations pour 2022

2021 a été une année caractérisée par l'ouverture des différents centres de vaccination et notamment du très Grand Centre de vaccination sur la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Ils ont fonctionné du 18 janvier au 31 août 2021. Depuis le 15 septembre, un centre de vaccination est maintenu salle du Canal. Cette mise en place a pesé environ 460 000€ sur le Chapitre 012 qui sont remboursés par l'ARS. Chaque départ en retraite est systématiquement l'occasion de se questionner sur l'organisation des services afin de permettre une rationalisation des coûts (non remplacement, effet « Noria », ..). Les départs en retraite de 2022 devront être l'occasion de se questionner sur l'organisation des services afin de permettre une rationalisation des coûts.

Le montant du Chapitre 012 est fixé à 26.6 K€

L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations pour l'année 2022, sont les suivantes :

- La prime de précarité, qui est obligatoire, versée aux agents contractuels sur des contrats de courte durée pour un montant de 100 000 €
- Le versement de l'indemnité inflation obligatoire, à la suite des mesures gouvernementales, pour un montant de 68 000 €

- Les mesures catégorielles nationales règlementaires concernant les agents de la catégorie C, le passage en catégorie B des auxiliaires de soins et de puériculture, et des catégories A de la filière médico-sociale, pour un montant estimé de 325 700 €
- Un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 170 000 €
- Le 4^{ème} volet de la mise en place du RIFSEEP initié en 2019 pour un montant de 59 000 €
- Un complément de CIA de 180 000 € sera versé aux agents pour leur investissement et fera l'objet d'une discussion avec les représentants du personnel
- Une nouvelle « majoration apprenti » qui s'appliquera sur la cotisation du CNFPT (0,05%) à hauteur d'environ 9 000€
- Le recours à 10 contrats du dispositif « Parcours emploi compétences (PEC) » en lien avec la mission locale (cf. délibération 24 novembre 2021) permettant d'insérer des jeunes éloignés de l'emploi. Ce dispositif est financé à 80% par l'Etat.
- Une enveloppe d'environ 288 k€ réparties entre les mesures de maintien du renfort pour assurer les protocoles sanitaires et la poursuite d'une activité du centre de vaccination sur une durée encore très incertaine

D'autre part, le temps de travail annuel est fixé à 1 607 heures par délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2021 avec un cycle hebdomadaire de 37h30 pour la majorité des agents.

La collaboration avec l'antenne de l'Essonne du CNPFT et l'augmentation des formations à distance permettront tout en intégrant les coûts pédagogiques du Compte Personnel de Formation (CPF) de prévoir un budget de formation pour un montant de 96 000 K€ (hors cotisation CNFPT), prenant en compte le coût de la formation des apprentis.

b) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE

Malgré une gestion rigoureuse, les dépenses de gestion risquent d'être fortement impactées par le contexte national inflationniste qui obligera à intégrer des augmentations notamment sur

- Le prix de l'énergie et des fluides
- Le coût des matières premières
- Le cout des denrées destinées à la confection des repas pour les écoles et la livraison à domicile pour les personnes âgées
- Les éventuelles révisions de prix sur les contrats et marchés en cours

Le niveau global prévisionnel des subventions (Associations, Centre Communal d'Action Sociale, Caisse des Ecoles) est sensiblement augmenté pour préserver le dynamisme du tissu associatif, assurer une vigilance particulière sur l'évolution des besoins en direction des plus fragiles via la subvention au CCAS dans un contexte d'augmentation des prix des énergies, du coût des matières premières, qui aura un impact économique (pouvoir d'achat notamment) et social.

Ces paramètres « inflationnistes » et « sanitaires » sont intégrés dans la prévision 2022 tout en tenant compte des montants réalisés en 2019, dernière année qui pourrait être qualifiée de « normale » car hors COVID-19

Les montants des chapitres concernés sont donc estimés à :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 9 350 k€

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 729 k€

Chapitre 66 : Charges financières : 1 673 k€

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 169 k€

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions : 50k€

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

ESSONNE

15 MARS 2022

c) LES CHARGES FINANCIERES

Le montant des charges d'intérêts devrait être en légère baisse par rapport au montant voté en 2021 pour s'établir aux alentours de 1 700 k€.

ARRIVÉE

V. ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

A. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Réduction significative de l'encours de dette

Le même travail régulier qu'en 2021 sera poursuivi afin de revoir si nécessaire le profil de la dette par le réaménagement d'emprunts en cours ou l'intégration de tableaux d'amortissement à la carte pour ses nouveaux emprunts.

A ce stade, et suivant une trajectoire de mandat, le recours à l'emprunt est estimé 2,5M€ par an. Ces nouveaux emprunts soutiennent, pour partie, la programmation pluriannuelle des investissements.

Sur cette base 2022, l'encours de dette serait réduit de 12,5 millions d'euros :

	Reduction de l'encours	Réduction cumulée encours
2020	2 994 848	2 994 848
2021	1 723 691	4 718 539
2022	1 659 708	6 378 247
2023	1 571 228	7 949 475
2024	1 725 886	9 675 362
2025	1 451 835	11 127 197
2026	1 363 514	12 490 710



Ainsi en 2022, la commune envisage d'emprunter 2,5 M€ pour financer ses investissements tout en continuant à se désendetter (- 6 378 M€ depuis le début du mandat à fin 2022) ce qui portera ainsi le montant de l'encours à 41,115 M€ fin 2022. Cet encours comprend l'emprunt de renégociation des deux prêts structurés et l'emprunt de préfinancement du fonds de soutien, ce dernier étant entièrement compensé par le Fond de soutien versé jusqu'à extinction de cet emprunt en 2028.

Le ratio dette par habitant de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois s'élevait en 2007 à 1 487€. Ce ratio sera ramené à 1 138€ par habitant à la fin de l'exercice 2022 soit une réduction de 23.5% sur la période. A titre de comparaison, la dernière étude « Territoires et finances 2021 » conduite par la Banque Postale pour le compte de l'Association des Maires de France (AMF) indiquait un ratio de 1 271 € par habitant dans les communes de la strate de 30.000 à 100.000 habitants membres d'une communauté d'agglomération

Le ratio de capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) apprécié au regard du résultat 2021 est légèrement inférieure à 9 ans pour un plafond national de référence fixé à 12 ans maximum montrant ainsi la gestion contrôlée de l'encours de dette.

Ligne de trésorerie

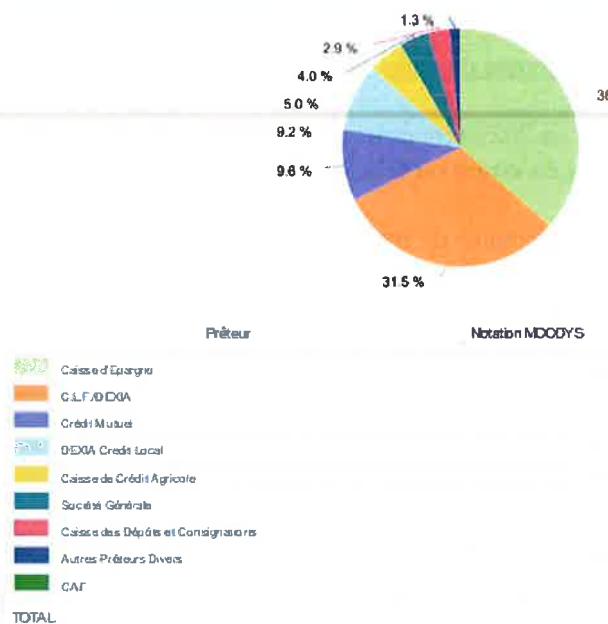
Destinée à faire face à un besoin ponctuel ou saisonnier résultant d'éventuels décalages entre les recettes et les dépenses, la ligne de trésorerie est un crédit ouvert pour un an qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour pallier une insuffisance momentanée de trésorerie.

Cette ligne est consentie pour une durée et dans la limite d'un plafond précis qui tient compte de la situation financière de la commune. Les intérêts sont bien moins élevés que ceux des emprunts et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

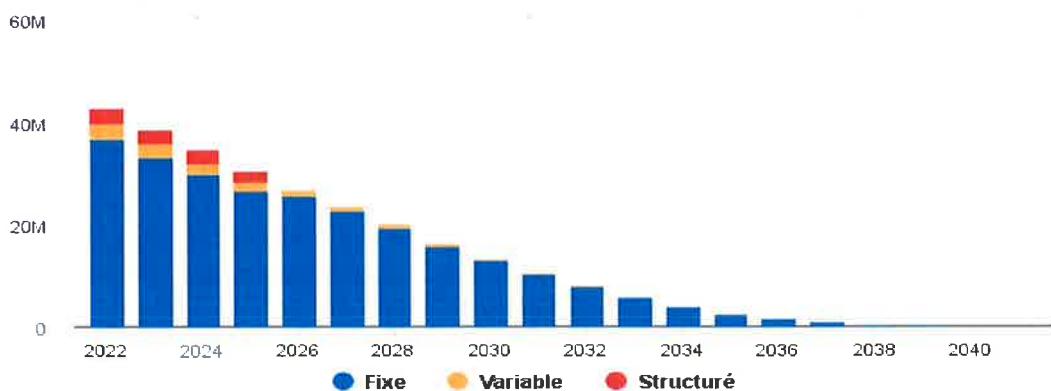
En 2021, la Ville n'a pas eu besoin de « tirer » sur la ligne de trésorerie. En 2022, une ligne sera ouverte pour un montant d'environ 3 M€.

Les graphiques ci-dessous présentent la structure de la dette

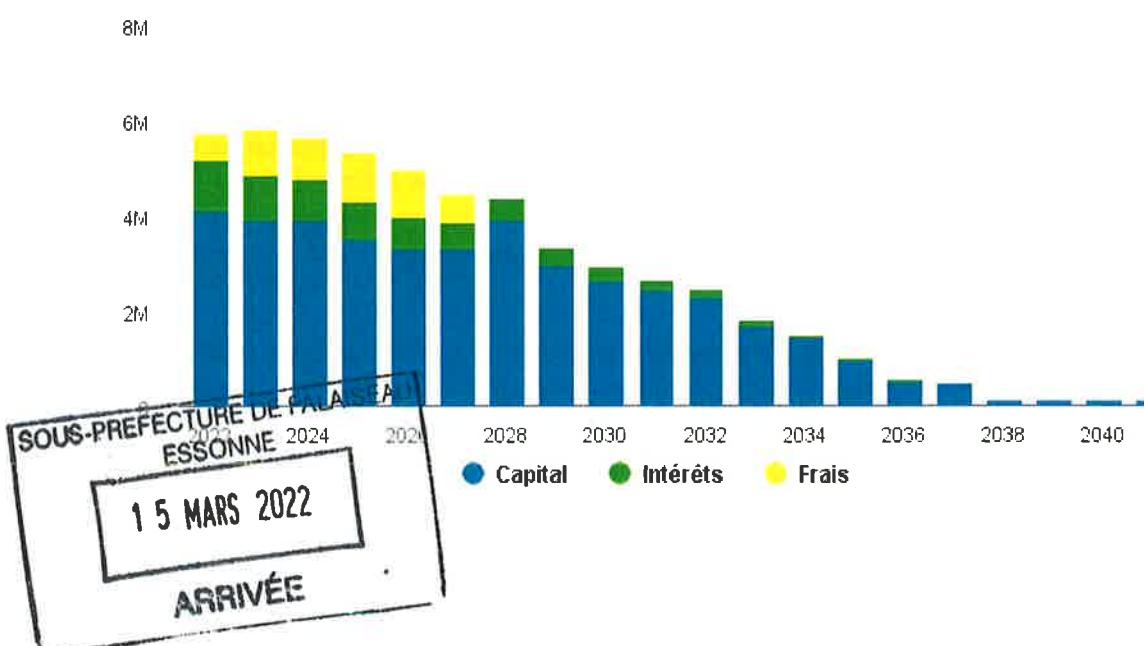
Structure de l'encours par prêteur



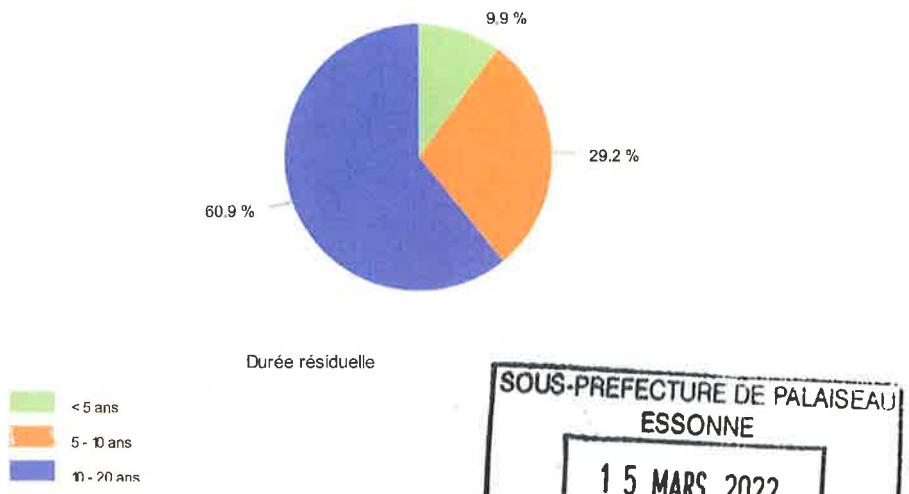
Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



Répartition par durée résiduelle



B. LES RECETTES

Hors emprunts, les recettes d'investissement sont essentiellement alimentées par le FCTVA, la ~~taxe d'aménagement~~, l'autofinancement et les subventions

1. Le FCTVA

En section d'investissement, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est estimé à 610 K€, compte tenu des travaux réalisés en 2021.

2. La taxe d'aménagement

La loi de finances a prévu une clarification des modalités de partage des produits de taxe d'aménagement entre communes et EPCI.

Le montant estimé de la taxe d'aménagement pour l'année 2022 est de 734 k€

3. Subventions d'investissement

Afin de renforcer sa capacité financière en matière d'investissement, la Commune va solliciter des aides auprès de nos différents partenaires via le contrat de territoire, le contrat régional, le CRTE mais aussi d'autres financeurs comme l'Agence de l'Eau. De même qu'en matière de fonctionnement la commune continuera à optimiser les aides qu'elle peut obtenir auprès de l'Etat, la CAF et le département au travers des différents appels à projets. Pour ce faire elle devra maintenir ses services jeunesse, éducatif et culturel à un niveau de compétence élevé.

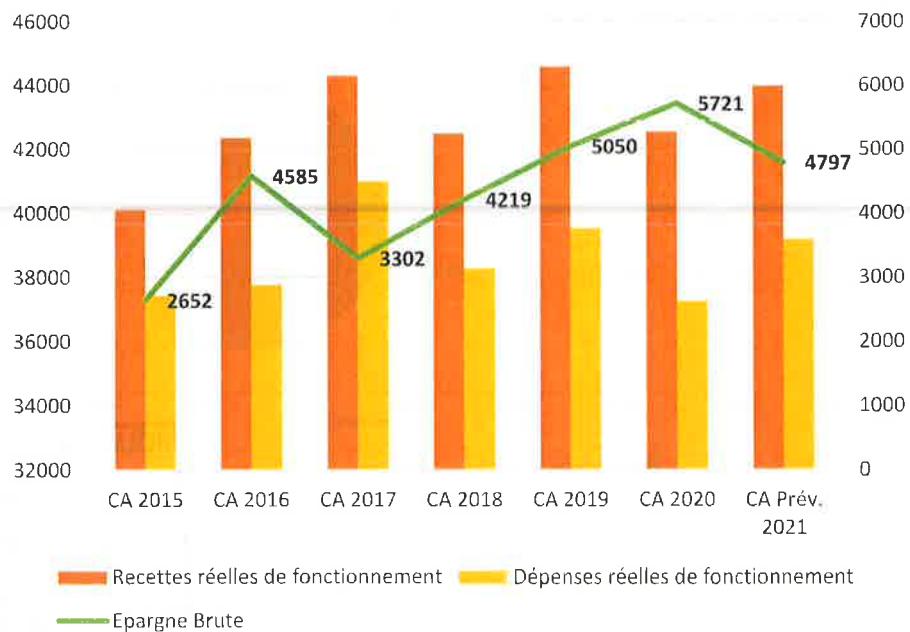
4. L'autofinancement

Une des clés de la construction de ce budget est le renforcement du niveau d'autofinancement.

Cet autofinancement, dit épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement), correspond à l'indicateur le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une collectivité.

L'ampleur de l'Epargne brute est le fruit d'une gestion rigoureuse des dépenses et des recettes de fonctionnement afin d'en dégager un excédent qui alimente alors la section d'investissement.

Pour 2022, l'objectif est d'atteindre une épargne brute de 3,8M€ afin de conserver des marges de manœuvre conséquentes pour l'investissement de la Ville sans dépendre des financements extérieurs ou des décisions nationales



C. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2022-2026

1. L'investissement courant se monte à près de 10 millions d'euros sur la période

Les besoins nécessaires à l'investissement dans le patrimoine municipale bâimentaire comme paysager afin d'assurer son entretien, s'élèvent ainsi et en moyenne à près de 2 millions d'euro par an.

Ces budgets comprennent à la fois l'entretien préventif et curatif, ainsi que l'ensemble des matériels utiles au bon fonctionnement des équipements municipaux, ainsi que de la flotte automobile sans oublier le volet stratégique du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI).

Les priorités d'actions s'établissent à partir d'un recensement exhaustif et d'un état de lieu régulièrement mis à jour en fonction de l'usure bâimentaire.

En définitive, ce sont des investissements qui participent au quotidien à l'amélioration de la qualité d'accueil des usagers, la qualité de vie des habitants et le renforcement du service public de proximité pour l'ensemble des usagers.

2. La programmation des opérations d'envergure dans une enveloppe globale estimée à 15 millions d'euros sur la période.

La commune entend conduire un ambitieux programme d'investissement en faveur de la transition écologique, la performance thermique et énergétique, ainsi que l'accompagnement du développement d'agriculture périurbaine.

- Concernant les opérations déjà engagées pour un montant de 2,75 millions d'euros, l'année 2022 verra se concrétiser la rénovation du gymnase Romain Rolland, ainsi que la future cuisine centrale du site de Perray Vaucluse, que la commune a racheté en 2021 pour y produire en régie directe des repas, avec pour ambition de mutualiser cet équipement en partenariat avec d'autres collectivités.

1-5 MARS 2022 Concernant les opérations nouvelles estimées à un peu plus de 15 millions d'euros, elles seront orientées vers les priorités suivantes :

- La rénovation de plusieurs groupes scolaires en lien avec l'évolution attendue des effectifs et l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves, et de travail pour les enseignants et les personnels municipaux. Ce programme d'un montant de 4 millions d'euro permettra de procéder à de travaux d'agrandissement et/ou de rénovation. L'école élémentaire Jean Jaurès devrait être la première à bénéficier de ce programme.
- La rénovation partielle de la crèche du parc et du centre artistique Rudolf Noureev,
- La reconstruction de la halle du marché de la gare, ainsi que la rénovation de la halle du marché du Donjon,

- Une rénovation patrimoniale extérieure d'envergure de l'ensemble des bâtiments du Donjon, de ses dépendances et aussi les espaces intérieurs de la bibliothèque François Mauriac qui contiendront la nouvelle salle des mariages, un musée numérique, l'Espace France Services et le service jeunesse, en lien étroit avec les services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et des conseils des architectes et bâtiments de France (ABF).
- La végétalisation de la place Saint-Exupéry, ainsi que la création d'îlots de fraicheur dans plusieurs cours d'écoles, la plantation d'une coulée verte dans le quartier des Aulnettes, et l'aménagement paysager du futur pôle gare.

3. Le plan de financement pour soutenir ce PPI de mandat sur la période 2022 -2026

- Les opérations d'envergure déjà engagées et à venir s'appuieront sur le soutien des collectivités locales (Département, Région) et bénéficieront des différents volets de financement du plan de relance de l'Etat au titre des contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Le montant global de subvention escompté s'établit à 45% des dépenses HT correspondantes soit plus de 6,75 millions d'euros.
- Le recours à l'emprunt s'effectuera selon une trajectoire annuelle de 2,5 millions d'euros par an en moyenne et à mesure de la réalisation des opérations,
- Le fonds de compensation de la TVA interviendra en support pour près de 3,3 millions d'euros sur la période,
- Les produits de la fiscalité locale, dont la taxe d'aménagement et diverses contributions et redevance d'investissement,
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement viendra en complément.

VI. PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2022

La démocratie d'implication, un fil rouge sur l'ensemble des politiques municipales

Dans une volonté d'associer les citoyens aux décisions qui les concerne, ARRIVÉE a pour objectif de décliner sur l'ensemble des politiques municipales des méthodes d'association des habitants. Le vote des parents concernant les rythmes scolaires de leurs enfants, les réunions de rue et le vote des riverains pour leur aménagement quand cela est nécessaire, les journées citoyennes ou encore la construction du projet collaboratif de la Piscine d'en Face, sont autant d'expériences qui ont démontré l'intérêts des Génovéfains pour les projets qui les concernent. Ce mandat permettra de mettre en place de nouvelles méthodes d'écoute, d'échanges et de participation afin de pouvoir faire vivre la démocratie d'implication dans toutes les politiques municipales.

A. BIEN VIVRE A STE GEN

1. « Adopte un Arbre » pour poursuivre la végétalisation de la ville

Protéger notre environnement face aux aléas de plus en plus nombreux, rafraîchir la ville face aux canicules de plus en plus récurrentes, c'est contribuer à protéger l'avenir de nos enfants.

La ville a décidé d'associer tous les Génovéfains pour augmenter le patrimoine arboré de la ville avec un objectif de plantation de 7 000 arbres. Cette action associe protection de l'environnement et embellissement du cadre de vie. La première session, les 12 et 13 février dernier, a permis l'adoption de mille premiers arbres, fruitiers ou feuillus.

Elle se poursuivra au travers de la Journée Citoyenne prévue le 20 mars prochain, et dont l'objectif est de permettre d'accroître plus encore la part du végétal dans nos rues, nos parcs, nos cimetières et nos écoles, avec tous les Génovéfains. Enfin, d'autres distributions à l'automne viendront achever cette action.

2. Développer la Géothermie, pour la planète et le pouvoir d'achat

Fin 2022, ce seront plus de 1 600 logements et de nombreux services publics qui seront raccordés au réseau de Géothermie porté par la SEER, une société publique qui gère l'exploitation du réseau.

En économisant plus de 4 000 tonnes de CO2 par an, grâce à cette énergie verte et renouvelable, soit 21 millions de kilomètres de trajets en voiture diesel économisés par an, l'équivalent de 535 tours complets de la Terre.

La Géothermie va ainsi contribuer à réduire considérablement les émissions carbones de notre commune en même temps qu'elle permettra aux Génovéfains de bénéficier d'un prix de l'énergie plus stable. Face

à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité, la Géothermie agit comme un bouclier social pour les Génovéfains afin de préserver leur pouvoir d'achat.

Enfin, la ville a obtenu le changement intégral du réseau de chaleur actuel géré par l'US Saint-Hubert qui sera rattaché au réseau de géothermie.

3. La rénovation thermique du patrimoine communal

Après le gymnase Poulidor et l'Espace Malraux, c'est au tour du Gymnase Romain Rolland de bénéficier d'une réfection thermique, en même temps que d'une amélioration des conditions nécessaires à la pratique sportive.

La rénovation thermique des bâtiments municipaux est une priorité afin de réduire l'impact carbone du bâti qui est la première source d'émissions de CO2 en France en 2022 mais aussi réaliser des économies pour nos finances communales.

Afin d'accélérer ce programme de rénovation, et prioriser les bâtiments les plus énergivores, la ville s'engage auprès du SMOYS, syndicat local d'énergie, pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la réalisation d'une stratégie patrimoniale au cours du mandat.

4. Encourager les mobilités douces

Au-delà du plan vélo de l'Agglomération qui permettra l'aménagement de 22 nouveaux itinéraires vers les principaux pôles de vie du territoire de Cœur d'Essonne, la ville compte bien encourager et accompagner de nouvelles façons de se déplacer. Un premier chaucidou a été aménagé route de Longpont à l'été 2021, un deuxième verra le jour en 2022 rue Emile Zola suite à une concertation menée avec les riverains concernant le réaménagement global de la rue. L'équipe municipale s'est d'ailleurs fixée comme objectif d'engager une réflexion sur les mobilités douces à chaque aménagement de voirie important. C'est dans la même dynamique que 464 stationnements cycles sont d'ores et déjà en cours d'installation permettant aux Génovéfains de stationner leur vélo devant des équipements publics, des commerces de proximité et des sites accueillant des transports en commun permettant faciliter l'intermodalité.

5. Protéger la biodiversité Génovéfaine

Face à ce que les scientifiques appellent communément la 6^{ème} extinction de masse, chacun doit prendre sa part. Afin de protéger la faune et la flore, la ville entreprend la réalisation d'un ABC Biodiversité permettant une connaissance fine des espèces présentes sur le territoire et réfléchit à l'extension des espaces naturels sensibles garantissant la pleine préservation des milieux humides et boisés.

La réalisation des inventaires en 2022 sera concomitante avec l'installation de nouveaux nichoirs, hôtels à insectes et à la plantation de prairies fleuries contenant des plantes mellifères qui contribueront à leur échelle, à prévenir les causes de dégradation de la biodiversité.

6. Une nouvelle cuisine centrale pour des assiettes plus saines et plus respectueuses de l'environnement

La nouvelle cuisine centrale qui a bénéficié d'un taux de financement exceptionnellement élevé grâce aux subventions obtenues du Plan de Relance et du Plan Fiches de la Région, allumera ses fourneaux en septembre 2022.

Alors que Sainte-Geneviève-des-Bois fait d'ores-et-déjà office de bon élève avec près de 34,06% de produits bios dans ses menus, et la réalisation par le service public municipal de 415 000 repas et 25 000 goûters par an, les nouveaux locaux permettront d'augmenter les capacités de production de la nouvelle cuisine centrale. Améliorant les conditions de travail, grâce à un espace bien moins contraint, c'est aussi le gage d'une meilleure gestion des stocks, permettant de négocier les prix et faciliter les menus des semaines à venir.

Cette cuisine s'inscrira pleinement dans la dynamique intercommunale autour du projet « Sésame » de la terre à l'assiette en intégrant des plats frais et de saison, et en augmentant toujours plus la part de produits locaux. C'est déjà le cas, grâce au partenariat avec la Ferme de l'Envol créée sur l'ancienne base aérienne 217, mais la création prochaine d'une ferme urbaine maraîchère en plein cœur de l'ancien GHU de Paris Neuroscience, renforcera une nouvelle fois les synergies autour d'une alimentation saine, équilibrée, et créatrice d'emplois sur le territoire.

Enfin, cette année permettra d'avancer concrètement pour donner une dimension intercommunale au projet, permettant la mutualisation de certains coûts, et réaliser ainsi une source d'économies de fonctionnement supplémentaire pour la future cuisine centrale génovéfaine.

7. Renforcer notre action en direction du commerce de proximité

Depuis 2017, la Ville de Sainte-Geneviève a mis l'accent sur l'accompagnement des commerçants, sur le développement et le rayonnement du commerce de proximité et de l'artisanat.

Un développeur de centre-ville a été recruté depuis 2018 pour accompagner cette stratégie. En 2022, la Ville maintiendra et renforcera les moyens au service de l'accompagnement des acteurs du commerce et de l'animation commerciale. A ce titre, la démarche d'accompagnement des porteurs de projets se poursuivra pour favoriser l'installation de nouveaux commerces en centre-ville mais aussi dans les quartiers de la ville où un développement du tissu commercial est nécessaire et utile aux habitants. Il en sera de même sur l'accompagnement des propriétaires et commercialisateurs de cellules vacantes.

Grâce au dialogue permanent avec les commerçants, dont l'Association des Commerçants et Artisans, et les professionnels du service Développement économique et Animations commerciales, la démarche d'accompagnement et de dynamisation engagée sera poursuivie : organisation de réunions de travail régulières avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, poursuite de la stratégie de rencontres avec les professionnels du secteur (CCI, etc...) pour valoriser et optimiser les moyens mis à disposition des commerçants, tant sur la plan communal que sur le plan départemental, organisation de rencontres de proximité et d'accompagnement des commerçants dans le cadre des travaux d'aménagement urbain.

Notamment, la Ville poursuivra son soutien à l'animation commerciale du centre-ville et de ses quartiers à travers 2 rendez-vous annuels : Le marché de Noël et la Fête de la musique. Véritables marqueurs de dynamisme, tant pour les commerçants qui s'y associent que pour les habitants qui y participent. Ces moments festifs et commerçants, pilotés par le service municipal du DEVECO en lien avec les commerçants de la ville et l'association des commerçants de Ste Geneviève des Bois, perdureront en 2022. Leur succès renforce l'idée d'appartenir à un réseau économique et événementiel dynamique et leur récurrence participe à l'identité de la ville.

8. Agir efficacement pour la sécurité et la tranquillité des Génovéfains

La sécurité est un droit fondamental, garant de l'exercice de toutes les autres libertés. A Sainte-Geneviève-des-Bois, la municipalité s'accorde à en faire sa priorité.

Equipée de 69 caméras de vidéoprotection et d'un CSU (centre de supervision urbain), la Police Municipale, dont le nouveau Chef l'a rejointe en janvier 2022, est équipée pour faire face aux incivilités toujours trop nombreuses, et prévenir les phénomènes violents tels que les rixes qui ont endeuillé le territoire l'été dernier.

Cette action déterminée se poursuivra par l'extension progressive du réseau de caméras sur les deux prochaines années afin de renforcer son maillage et couvrir de nouvelles missions : lutte accrue contre les dépôts sauvages, sécurisation des abords des établissements scolaires, vigilance constante face aux cambriolages, lutte contre les rodéos urbains et les occupations illégales de terrains.

Outre son matériel actuel, composé notamment de 2 véhicules sérigraphiés et d'un véhicule à usage administratif, de nouvelles dotations de matériels sont programmées afin d'assurer toujours mieux la sécurité des agents et faciliter l'exercice de leurs missions, alors même que leur nombre à vocation à croître afin de répondre aux besoins de la population.

Ces effectifs complémentaires s'inscrivant dans la montée en puissances des effectifs du Commissariat de Sainte-Geneviève qui a accueilli 30 agents supplémentaires et le siège de la Brigade Anti—Criminalité (BAC). Encore une fois, garantir la sécurité des Génovéfains reste notre priorité.

Mais cette lutte contre les phénomènes violents, et plus généralement les violences faites aux personnes, n'exclut pas les incivilités du quotidien que la municipalité combat pied à pied en y mettant les moyens. Face aux 420 tonnes de dépôts sauvages l'an dernier, ce sont deux agents deux jours par semaine, et un camion grue qui sont mobilisés pour préserver le cadre de vie des Génovéfains. C'est une nouvelle déchetterie comptant 10 quais dédiés au stockage des déchets banals et un local dédié au DEEE, DMS, batteries et bouteilles qui a été inaugurée en 2021.

Et cette année, ce sont de nouvelles procédures renforçant notamment l'usage de la vidéoprotection, et les prérogatives d'enquêtes de la Police Municipales, qui permettront de retrouver et de sanctionner lourdement les contrevenants.

9. Faire Ensemble le Plan Local d'Urbanisme

La ville a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Ce document qui ordonne l'urbanisation et l'aménagement de la ville est en cours de modification. L'objectif est clair : renforcer encore la protection de l'environnement, la préservation du tissu pavillonnaire, et accroître la part de végétal à Ste Gen'.

Mais ce nouveau PLU, c'est aussi, imaginer la ville de demain : ses nouveaux pôles d'attractivité, les espaces naturels à préserver, les règles de construction, et la place des services publics.

Afin de construire cet outil sur-mesure, partagé et efficace pour préserver le cadre de vie des Génovéfains, le nouveau PLU sera coconstruit avec les habitants. Des réunions publiques seront organisées et permettront d'associer les Génovéfains, tant pour défendre l'attractivité de notre commune, que pour préserver les éléments constitutifs et inaliénables de son identité.

Aussi, ce nouveau PLU permettra d'étendre le périmètre des espaces naturels sensibles, et portera à la fois la nécessité de conserver le caractère commercial de Gabriel Péri, de redynamiser la route de Corbeil, de permettre la modernisation de la Croix-Blanche, ou la réalisation du nouveau Pôle Gare tant attendu des Génovéfains comme des usagers Cœurs d'Essonniens.

10. L'espace France SERVICE : Un nouveau lieu de proximité et d'accès aux services publics.

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU | un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'administration et les citoyens est indispensable.

15 MARS 2022

Pour lutter contre le sentiment d'abandon et de mille-feuille administratif, la ville s'est saisie du dispositif lancé par l'Etat : **ARRIVÉE** un nouveau lieu d'accueil de proximité visant à faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. L'Espace France Services a ouvert le 6 décembre 2021, rue des Eglantiers, dans les anciens locaux du CCAS. Il est animé par 2 conseillers France SERVICE et un conseiller numérique en formation puisque les Espaces France Services ont par ailleurs vocation à devenir un acteur clé de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sur les territoires.

L'Espace France Services est ouvert 27h par semaine, avec des horaires volontairement décalés par rapport à ceux de la Mairie afin de pouvoir apporter une réponse complémentaire. Ce nouveau dispositif couvre l'ensemble des services publics du quotidien, concerne toute la population, avec une attention particulière portée aux plus isolés d'entre eux.

Neuf opérateurs figurent dans l'offre France Services : Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFiP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur. Chacun s'est engagé auprès de l'Etat pour assurer une résolution aux difficultés posées par les usagers avec un accompagnement spécifique rendu possible grâce à la formation des agents des Espaces France Services et une relation privilégiée avec les interlocuteurs désignés par les opérateurs.

L'offre de service socle sera enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés. De son côté, la Ville a déjà engagé un travail de partenariat : un écrivain public accueille le public sur rdv un jeudi sur 2, de 9h à 12h ; la CPAM, tous les mardis après-midi sur rdv ; MEDIAVIPP 91 (association d'aide aux victimes reçoit le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi du mois sur rdv et le CIDFF (droits des femmes et des familles) reçoit tous les vendredis après-midi sans rdv.

En complément, la ville travaille à l'élargissement de ses partenaires afin d'offrir davantage de services aux usagers. Elle organisera au cours de l'année 2022, des temps dédiés à des thématiques : EMPLOI, IMPOTS, JOB D'ETE, etc....

11. Des travaux de maintenance et un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à la hauteur des enjeux

Grâce à la stratégie financière mise en place depuis plusieurs années par la commune un niveau d'investissement solide a pu être maintenu en 2021.

En 2021, de nombreux travaux d'entretien courant ont été réalisés dans les écoles, les gymnases, les squares, les voiries, les bâtiments municipaux....

Pour 2022, le patrimoine communal doit continuer à être entretenu et amélioré afin d'assurer un bon accueil des usagers mais aussi garantir de bonnes conditions de travail des agents. Ainsi, les crédits affectés à la maintenance de nos équipements et espaces publics sont portés à 2 millions d'euros.

Les crédits budgétaires en investissement consistent également en la mise en œuvre d'opérations de construction ou de rénovation au service des habitants de la Ville, inscrites dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

En 2021, la Ville a réalisé pour la collectivité, notamment les investissements suivants :

- La Réhabilitation du Gymnase Poulidor
- Les études concernant la Réhabilitation du gymnase Romain Rolland
- La transformation de l'espace Jacques Brel en lieu d'exposition artistique
- Les travaux de sécurisation des écoles
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

Les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement pour 2022, dans la continuité de 2021, sont les suivantes :

- La Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
- La rénovation de la cuisine centrale située à Perray-Vaucluse
- La végétalisation de la place du marché du Donjon
- La rénovation du marché du Donjon
- Les études concernant la rénovation du bâtiment Mauriac au Donjon
- Les études concernant la création de deux classes supplémentaires à l'école J. J. ARRIVÉE
- Le lancement de la végétalisation des cours d'école
- La transformation de la bibliothèque Balzac en structure enfance/jeunesse
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie



B. STE GEN VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSLEMENT

Accompagner les jeunes Génovéfains, c'est œuvrer pour permettre à chaque enfant, de grandir et de s'épanouir dans un cadre à la fois bienveillant et sécurisant, sur tous les temps de l'enfant et de la jeunesse (scolaire, périscolaire et extra-scolaire). C'est aussi leur permettre de découvrir et de pratiquer le sport, la musique, les arts ; proposer un accompagnement scolaire individualisé pour éviter le décrochage. C'est enfin proposer des actions qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir au monde, aux enjeux de la citoyenneté, de leur donner les moyens de construire leur parcours d'engagement et d'émancipation.

La crise sanitaire a été un tournant et une épreuve pour toute la communauté éducative, pour les enfants et les familles. Les services de la ville ont été au quotidien sur le terrain, aux côtés des enseignants, dans les accueils périscolaires, pendant les vacances avec le souci constant de concilier protocole sanitaire et qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

1. L'accompagnement des jeunes génovéfains dès la Petite Enfance

La ville propose des modes d'accueil permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, tout en garantissant à leur enfant protection, bien être, épanouissement dans un environnement sécurisant adapté à leur rythme, à leur développement psychomoteur et affectif.

Les structures Petite Enfance bénéficient depuis la fin de l'année 2021 de la labélation crèche à vocation d'insertion professionnelle : 15% des places sont réservées pour soutenir l'accueil des jeunes enfants et favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les mères isolées. Ces accueils

mettent en évidence les bienfaits de l'accueil des enfants dans les crèches et de réduire les inégalités liées à la précarité des familles.

Les structures Petite Enfance accueillent régulièrement des enfants porteurs de handicap. La ville dispose d'un poste supplémentaire d'agent petite enfance pour accompagner ces enfants au quotidien.

De plus, un travail en partenariat avec la maison départementale des solidarités permet d'accueillir des enfants dans le cadre de soutien à la parentalité pour aider les familles les plus en difficultés.

2. Un projet éducatif de territoire pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain

L'investissement de la ville sur le volet éducatif va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global : celui d'un projet éducatif de territoire qui vise à fixer un cadre et donner une impulsion partagée aux actions éducatives portées sur notre ville, sur tous les temps de l'enfant et des jeunes. La rentrée sera placée sous le signe 2022 du renouvellement de notre PEDT et du plan mercredi, conformément aux attentes des services de l'Etat et de la CAF.

Le PEDT actuel a permis des avancées significatives : meilleure cohérence entre le temps de l'enfant avec des professionnels d'horizons différents (animateurs, personnels d'office, ATSEM, enseignants, intervenants) qui ont partagé un référentiel commun ; actions pour un climat scolaire serein et respectueux, actions en faveur de l'égalité filles-garçons, prévention et éducation aux écrans, réseaux sociaux et médias.

La crise sanitaire nous conduit plus que jamais à devoir penser avec inventivité « l'école d'après » : une école qui rompt avec les frontières scolaires et familiales ; une école qui permet d'accéder à l'altérité et à un « sens commun partagé » d'une école ouverte sur son territoire et inscrite dans son temps.

Les crédits fléchés sur l'équipement numérique des écoles répondent à ces attentes : d'ici la fin de l'année scolaire 2022, plus de 15 écoles élémentaires de la ville seront équipées d'un vidéo-projecteur relié à un ordinateur, 5 nouvelles classes mobiles seront livrées et un Espace Numérique de Travail sera mis en place pour faciliter la communication entre les enseignants et les familles.

3. Un label Cité éducative pour consolider et amplifier notre ambition éducative

En janvier 2022, la ville a obtenu le label Cité éducative pour trois années, dans le cadre d'un dossier déposé avec les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Merogis. Ce sont des moyens supplémentaires qui vont être fléchés sur les territoires de la politique de la ville. Ce label est la reconnaissance par les services de l'Etat de la nécessité d'intensifier la prise en charge à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans des problématiques éducatives, de la parentalité et de prévention de la délinquance sur nos territoires. Nous savons d'ores et déjà que pour les trois années à venir, ce sont 900 000 € de crédits d'Etat qui seront mobilisables sur la Cité éducative.

4. Favoriser les actions sportives, culturelles et citoyennes et renouveler l'offre périscolaire et extra-scolaire

L'accès aux pratiques artistiques, sportives et la formation à la citoyenneté est soutenu par la ville via les interventions des dumistes et des éducateurs sportifs sur le temps scolaire et une programmation spécifiquement dédiée au jeune public. Les classes de découverte et l'accompagnement des projets d'école, sont aussi un moyen d'ouvrir les enfants au monde et à l'altérité. A titre d'exemple, 100% des écoles élémentaires, soit 100 classes sur 127, bénéficient de séances sportives encadrées par les 6 éducateurs sportifs de la ville.

De plus les jeux sportifs et les pratiques sportives sont des supports privilégiés pour sensibiliser à des enjeux de société. Aussi, la programmation du service des sports sera rythmée par l'échéance des jeux olympiques de 2024 et portera des projets questionnant l'égalité femmes-hommes dans le sport ou encore valorisant des sportifs aussi performants qu'engagés en dehors de leur pratique.

Au regard des grandes variations dans la fréquentation des accueils de loisirs pendant les vacances, selon les sites et les périodes de l'année, il est nécessaire de repenser l'offre aux familles. Un audit sur le sujet est en cours et cet axe sera inscrit dans le futur PEDT.

5. Soutenir et élargir les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité

Les dispositifs de la Réussite Educative (RE) et le Contrat Local à l'accompagnement scolaire complètent l'ambition de la Ville pour l'Education en proposant un parcours individualisé aux enfants en situation de fragilité.

La RE de SGDB, malgré une baisse de la dotation de l'Etat sur ces dernières années, a obtenu des résultats reconnus par tous les partenaires. Elle a renforcé ses actions à destination des collégiens via des temps de prise en charge pour travailler sur la motivation, la posture scolaire et l'orientation. Elle expérimente aussi, depuis la rentrée 2020, des sessions de prise en charge des collégiens décrocheurs sur le temps scolaire. Dans un contexte de précarisation et d'accentuation des difficultés, ces dispositifs sont indispensables pour accompagner les écoliers, les collégiens et leurs familles. Sur l'année scolaire 2020-2021, malgré le contexte de la crise sanitaire, ce sont 217 enfants qui ont été suivis par la Réussite éducative.

6. Le Conseil Municipal des Enfants

Le premier Conseil Municipal des Enfants a été installé à l'automne 2018. Il réunit 44 élèves des CM1 et CM2. Après trois ans de fonctionnement, cette instance participative est devenue un espace de construction de l'engagement qui s'investit sur des sujets identifiés par les enfants : respect de l'environnement, solidarité, lutte contre le harcèlement.

7. Agir en faveur de l'accès à l'autonomie et de l'engagement des jeunes ; prévenir les tensions entre jeunes

La situation des jeunes (12-25 ans) de notre commune est particulièrement hétérogène.

Dans le cadre de son projet jeunesse, la ville amplifie son action à destination principalement des 14-20 ans. En nous appuyant sur l'accueil « Parcours citoyen » porté par la Sainte Jeunes Académie, nous souhaitons créer de nouveaux espaces d'expression et d'échange afin de favoriser la co-construction de projets, l'accompagnement d'initiatives individuelles ou collectives, le développement de l'espace culturel et valoriser toutes les formes d'engagement à travers par exemple des jeunes et l'organisation par les jeunes eux-mêmes de séjours : séjours partagés avec les jeunes de Saint-Étienne et de Fleury, séjour sportif pour les jeunes filles impliquées dans le dispositif Form'Elles.

15 MARS 2022

La ville de Sainte Geneviève promeut et soutient les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes comme le service civique ou le bénévolat avec « Tremplin citoyen » porté par ~~APRIMÉE~~ départemental. Ce dispositif a été amplifié sur la ville avec le « Pass jeunes citoyens » dont ~~290~~ jeunes genovéfains ont déjà bénéficié.

De plus, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois poursuit son engagement auprès des jeunes et des genovéfains pour endiguer les phénomènes de violence qui traversent le territoire.

Convaincue que la réussite d'une politique de prévention de la délinquance doit passer par une approche globale et partagée de l'ensemble des acteurs, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est attachée sur le dernier trimestre 2021 à rassembler et fédérer les ressources locales, réaliser un diagnostic des actions et des acteurs qui contribuent à la politique de prévention et conduire une enquête sur les habitudes et loisirs hors temps scolaire des jeunes Génovéfains.

Ce travail d'analyse des besoins et de priorisations aboutit à la création et au recrutement d'un coordinateur prévention jeunesse qui aura pour mission de conduire une stratégie locale de prévention en co-construction avec les partenaires locaux. Cette ressource supplémentaire permettra d'articuler de manière plus efficace les actions actuelles visant à prévenir les tensions entre jeunes du territoire et des villes voisines. Ainsi, dans une réelle dynamique d'aller vers, le coordinateur prévention jeunesse s'attachera à construire avec l'ensemble des ressources du territoire des parcours individualisés pour les jeunes identifiés lors des différentes cellules de veille. Le coordinateur prévention et initiatives jeunes travaillera également de manière privilégiée avec le service Réussite éducative et les collèges du territoire sur les actions visant à lutter contre le décrochage scolaire.

Enfin, animer le territoire en dehors des équipements municipaux est également un enjeu partagé par l'ensemble de la direction jeunesse et sport. Ainsi, la direction développera les animations dites « hors les murs » pour aller à la rencontre, valoriser les pratiques auto-organisées sur les espaces de proximité en libre accès, favoriser l'appropriation positive de l'espace public.

C. FAIRE VIVRE LA FRATERNITE POUR LES GENOVEFAINS, AUPRES DES GENOVEFAINS

1. Le Centre Communal d'Action Sociale

La crise sociale et économique sans précédent que nous connaissons depuis 2 ans avec la pandémie du COVID 19, nécessitera un accompagnement social accentué vers les publics les plus fragiles. Nous constatons des impacts immédiats notamment concernant leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie. L'augmentation des prix du gaz, de l'électricité, du carburant mais également des matières premières ont pour effet d'augmenter le coût de la vie fragilisant ainsi de nombreux foyers.

En 2022, le CCAS bénéficiera d'un soutien toujours important de la commune pour accompagner individuellement et collectivement les Génovéfains.

Une attention particulière aux populations des QPV déjà fragilisées : Si le quartier des Aunettes est inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville depuis 1992, il rassemble 6693 habitants, soit presque la moitié de la population de Cœur d'Essonne Agglomération relevant de la géographie prioritaire et 16,9% de la population de la commune. Avec 40% des habitants qui ont des revenus inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté (seuil INSEE), Une attention particulière devra être portée aux populations des grands ensemble et des QPV.

Aussi, il est à noter que le quartier de la Grange aux cerfs (*aussi appelé la Résidence de L'Epicéa ou Résidence du commissariat ou Les Siroliers* et retenu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville depuis 2014) compte 1268 habitants et un taux de pauvreté à 36,8 %.

L'accueil social inconditionnel reste une priorité et permet d'assurer une évaluation sociale appropriée, quelle que soit la demande, la situation, pour en apprécier le caractère d'urgence et accompagner l'usager de façon adaptée vers le bon interlocuteur. Depuis 2018, un agent du CCAS est référent de l'Accueil social afin de gagner en qualité d'accueil.

ARRIVÉE
Le préfet de l'Essonne continuera de dédier un fonds d'aide sociale facultative destiné à apporter une aide financière ponctuelle sous forme de don ou d'avance remboursable, aux Génovéfains rencontrant des difficultés d'ordre matériel en lien avec l'alimentation, le logement, l'énergie, la santé, l'insertion, la mobilité. Ces aides continueront d'être accordées dans le cadre d'une commission (permanente) et sur la base d'un règlement.

Certaines aides continueront d'être accordées au titre de « l'Urgence » dans le cadre de l'activité quotidienne des travailleurs sociaux.

En parallèle, pour répondre aux objectifs visant à développer l'autonomie et accompagner les Génovéfains pour être les propres acteurs de leur parcours de vie, des actions seront reconduites en 2022 autour des thèmes suivants :

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique (atelier de découverte et d'initiation, orientation vers l'Espace France Service, écrivain public)
- La prévention et la promotion de la santé (complémentaire santé, Octobre Rose, Mois sans tabac, santé mentale)
- Le logement (évolution de l'appartement pédagogique, commission locale des impayés locatifs et suivi des expulsions locatives en lien avec la Préfecture)
- La précarité énergétique (informations collectives sur les économies d'énergies, traitement des signalements EDF, groupement de commandes, formation sur la précarité énergétique et Prime éco-logis)
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (aide aux étudiants boursiers, soutien à l'action Pass'Jeunes citoyens, participation au FDAJ)
- La lutte contre l'isolement (plan canicule, Culture du Cœur, portage de repas à domicile)
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (actions avec l'association HEHOP, programme d'actions grand public et formation pour les professionnelles avec le Centre de ressources Hubertine Auclert. Depuis 2018, le CCAS a rejoint le réseau local intercommunal

et inter-partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce réseau offre également un espace Ressources et Formation pour les professionnels du CCAS.

En soutien aux acteurs essentiels de la solidarité sur notre commune, les associations partenaires seront soutenues : L'épicerie sociale l'Escale continuera d'être soutenue dans son activité essentielle d'aide alimentaire avec une subvention réévaluée compte-tenu de la nécessité d'acheter davantage de denrées depuis l'arrêt légal de la défiscalisation des dons par les grandes enseignes. A noter aussi la mise à disposition de deux agents pour le fonctionnement de l'Escale : Pour le ravitaillement, le conditionnement, l'entretien et les distributions et les collectes organisées par la ville.

Pour renforcer le dynamisme partenarial sur le territoire et mener à bien des projets permettant de répondre aux besoins des Génovéfains, le CCAS continuera de travailler aux côtés de ses partenaires : Les permanences d'accès aux droits seront maintenues et développées avec le partenariat d'associations et aussi de services publics :

- l'association Nouvelles Voies à raison d'une 1/2 journée par semaine qui apporte un soutien et du conseil d'ordre juridique mais également qui accompagne les usagers dans la constitution de dossiers administratifs complexes (des dossiers de surendettement, ASPA...)
- un juriste du CIDFF, à raison d'une 1/2 journée par semaine, traite des questions liées au droit de la famille et aux droits des femmes
- un écrivain public bénévole à raison d'une 1/2 journée tous les 15 jours
- la CAF à raison de 2 1/2 journées par semaine pour le traitement des dossiers administratifs complexes (doublement du temps de permanence hebdomadaire depuis 2018 au regard du nombre de demandes de rendez-vous)
- le service social de la CPAM 1/2 journée par semaine sur rendez-vous
- Un écrivain public qui partage ses permanences hebdomadaires entre le nouvel Espace F2022 Services et le CCAS

Pour assurer une démarche de développement social local et s'associer à des projets innovants visant à retisser du lien au travers d'une pratique culturelle ou artistique, Le CCAS sera aussi associé au projet de **Construction monumentale** piloté par le service Culturel, avec le plasticien Olivier Grossetête à l'occasion d'un grand chantier participatif et festif basé sur le principe de construction d'un monument grandeur nature en cartons avec des habitants puis de l'inaugurer et de le déconstruire. Le monument choisi est le Donjon de Sainte Geneviève des Bois. D'autres projets multi-partenariaux avec Cœur d'Essonne Agglomération sont en cours d'élaboration pour 2022.

Aussi, la convention avec l'association Cultures du Cœur (réseau national pour l'égal accès de toutes et tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs) sera reconduite.

L'isolement des personnes âgées reste une priorité et dans ce cadre, l'association Vivre Ensemble et le Conseil des Sages continueront d'être soutenus dans leur fonctionnement. .

Le CCAS a été et continue d'être au cœur de la crise sanitaire avec la mise en œuvre d'un registre des personnes vulnérables qui abonde le registre du plan canicule déjà existant.

Ce sont encore 330 personnes qui bénéficient d'appels téléphoniques réguliers pour s'assurer de leur bien-être et leur sécurité grâce à l'appui des professionnels du CCAS et d'un réseau de bénévoles qui se répartissent un listing de personnes enregistrées (personnes de + de 65 ans, personnes handicapées, personnes de + 60 ans reconnues inapte au travail). Chaque bénévole appelle ainsi chaque semaine les mêmes personnes afin d'instaurer une relation de confiance et une continuité. Les bénévoles font ensuite remonter à l'équipe du CCAS les inquiétudes et/ou les besoins éventuels.

Plan GRAND FROID et PLAN CANICULE : Le CCAS restera mobilisé et mettra tout en œuvre pour la coordination du Plan grand froid et du Plan canicule en réponse aux requêtes de la Préfecture pour aider les plus fragiles dans les moments de tensions climatiques.

2. Le secours génovéfain

Dans le cadre de sa politique des Solidarités, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a souhaité proposer un nouveau modèle d'Action Sociale, reposant sur une forte coopération entre les institutions et les

associations, et sur la participation de chaque citoyen à l'effort de solidarité porté par la collectivité : LE SECOURS GENOVEFAIN.

Ainsi, une première rencontre de lancement du dispositif qui s'est tenue le 8 octobre 2021, réunissant les acteurs de l'action sociale du territoire, un Conseil Local des Solidarités a permis d'organiser des ateliers thématiques avec les partenaires de territoire et ainsi d'engager des actions relevant des problématiques soulevées lors de la rencontre :

- Lutte contre la Précarité
- Jeunesse, Prévention et Aide à la parentalité
- Lutte contre l'isolement
- Handicap, Ateliers d'avenir et ville inclusive

En janvier 2022, trois de ces groupes se sont réunis et ont engagé un travail partenarial autour de ces 4 axes.

En renforçant la coordination entre les partenaires des solidarités locales (CAF, Département, associations génovéfaines) et le conseil communal d'action sociale (CCAS), la ville permet de réduire le non-recours aux droits et de faciliter le parcours des Génovéfains en termes d'accompagnement ou d'actions de solidarité. La ville met à disposition des ressources matérielles et humaines et de les mutualiser entre les différents organismes qui œuvrent sur le terrain. Le Conseil Des Solidarités définit également des actions à conduire en matière d'aide au logement, d'insertion, de soutien alimentaire et vestimentaire aux familles qui en ont le plus besoin.

3. L'Analyse des Besoins sociaux

Depuis 2021, la ville et le CCAS de Sainte-Geneviève-des-Bois se sont engagés dans une Analyse des Besoins Sociaux, menée par le cabinet ITHEA.

Obligation légale du CCAS, l'analyse des besoins sociaux constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à aider à établir la feuille de route des interventions. La compréhension des besoins existants ou à venir des populations de notre territoire constitue le cœur de cette démarche ambitieuse, qui se décompose en plusieurs étapes.

La première phase du diagnostic a été le recensement et l'analyse des données statistiques du territoire et de la commune. Ces données ont été complétées par des entretiens individuels avec des acteurs du territoire (professionnels, élus, associations). Enfin une enquête à la population a permis d'ajouter des éléments recueillis auprès de la population.

Une restitution de cette première phase est prévue prochainement et permettra également d'identifier les axes prioritaires en prévision de la seconde phase. Celle-ci est un approfondissement des thématiques identifiées permettant d'établir une note stratégique et des propositions d'actions (dernière étape) qui alimenteront les propositions et les actions du SECOURS GENOVEFAIN

Pour info, ce diagnostic a été établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social sur la commune et le territoire intercommunal.

4. Agir pour lutter contre l'isolement de nos séniors

Au 1^{er} janvier 2019 (chiffres INSEE), 13,4 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou +. Soit 20% de la population française. Cette proportion a progressé de 4 points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'UE. 57% sont des femmes, du fait de leur plus longue espérance de vie, et leur part croît avec l'âge : elles représentent 53% des Séniors de + 65 ans mais près de 2/3 des + 85 ans et les 3/4 des + 95 ans.

A Ste Geneviève, selon les éléments transmis dans le rapport intermédiaire de l'Analyse des Besoins Sociaux, les Séniors de + 60 ans représentent 22% des Génovéfains. + que dans l'Agglo (19%) et dans le

Département (20%) et 25% en France. Aussi, la part des personnes de + 80 ans vivant seules est plus importante que dans l'agglo (40%) et qu'en France (42%) contre 45% à Ste Geneviève.

Nous le savons, Ces chiffres ne vont que s'accroître dans les prochaines années et décennies, à mesure de l'arrivée dans le grand âge de la génération des « baby-boomers ». Cette révolution est en train de bouleverser l'ensemble de nos structures sociales, de nos cellules familiales, de nos liens quotidiens, et de nos organisations. » (Extrait du rapport Guedj).

Toujours selon rapport intermédiaire de l'Analyse des Besoins Sociaux, la précarité des Séniors est légèrement plus forte dans la commune que dans l'Agglo et le Département. 15% des Séniors sont exonérés de la CSG (revenu annuel inférieur à 11 306 euros pour un couple) à Ste Geneviève des Bois, contre 13% dans l'Agglo et 14% dans l'Essonne.

Le vieillissement de la population est un axe essentiel de notre action municipale et leur isolement une préoccupation constante.

La crise sanitaire que nous avons traversé a mis en avant la problématique de l'isolement des personnes âgées tant en établissements qu'au domicile. Pour autant, nous avons montré notre capacité à nous mobiliser pour nos séniors et plus particulièrement pour les plus isolés.

Ce sont encore 330 personnes qui bénéficient d'appels téléphoniques réguliers pour s'assurer de leur bien-être et leur sécurité grâce à l'appui des professionnels du CCAS et d'un réseau de bénévoles qui se répartissent un listing de personnes enregistrées (personnes de + de 65 ans, personnes handicapées, personnes de + 60 ans reconnues inapte au travail). Chaque bénévole appelle ainsi chaque semaine les mêmes personnes afin d'instaurer une relation de confiance et une continuité. Les bénévoles font ensuite remonter à l'équipe du CCAS les inquiétudes et/ou les besoins éventuels.

LE POLE SENIOR : la mise en œuvre en 2021 d'un guichet unique à l'attention des séniors sera concrétiser en 2022 : LE POLE SENIOR verra le développement des réponses aux différentes problématiques de leur vie quotidienne : adaptation du logement, santé, transports, animations, portage de repas, etc...

Préserver un capital vitalité pour bien vieillir à Ste Geneviève : Agir en direction de nos ainés par une politique volontariste, c'est proposer des services en constante évolution, en s'adaptant aux problématiques liées au vieillissement naturel de la population et à la diversité des publics retraités. On ne « vit » pas la ville de la même manière à 65 ans qu'à 90 ans. Comme on ne la vit pas non plus de la même manière si l'on dispose de revenus confortables ou du Minimum vieillesse. Ou si l'on est seul(e) ou en couple.

Le portage de repas à domicile : un nouveau tarif adapté aux ressources dès janvier 2022 : Ce service municipal, destiné aux personnes âgées et/ou handicapés, est assuré 6 jours sur 7 avec la livraison à domicile d'un repas complet équilibré et confectionné par la cuisine centrale municipale.

Si la Municipalité avait fait le choix d'accompagner les bénéficiaires, dès avril 2020, pour faire face à la crise sanitaire, en proposant un tarif à 50%, la fin de l'Etat d'Urgence sanitaire a mis fin à cette mesure « exceptionnelle ». Néanmoins, toujours soucieuse d'adapter ses décisions aux besoins des Génovéfains, la Municipalité a alors choisi de revoir les tarifs des repas à domicile en les adaptant aux ressources. Ainsi, à compter de janvier 2022, il a été retenu de proposer un nouveau tarif de repas, calculé sur la base des ressources, et pas seulement des revenus, en prenant en considération les charges de logement, que les bénéficiaires soient locataires ou propriétaires.

Un Service municipal de Soins Infirmiers à Domicile pour répondre aux besoins de soins courants des Génovéfains : Le Service de Soins Infirmiers à Domicile géré par la Ville de Sainte Geneviève des Bois a été créé le 2 avril 1984. Il est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins d'hygiène et des soins infirmiers. Il participe de l'attention portée par la Municipalité à ses séniors les plus fragiles. Doté à l'origine de 40 places, le SSIAD n'a eu de cesse d'évoluer par des extensions pour répondre aux besoins de santé croissant de la population âgée, portant la capacité

actuelle du service à 100 places. La prise en charge de la personne en situation de handicap de moins de 60 ans se fait de manière dérogatoire, le service n'ayant pas de place personne handicapée attribuée. Le SSIAD intervient sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis, même si aucun patient n'est à ce jour domicilié à Fleury. Les patients pris en charge par le SSIAD ont plus de 60 ans avec des GIR de 1 à 4, c'est-à-dire allant d'une légère perte d'autonomie nécessitant juste une aide à la toilette, à une dépendance plus importante avec toilette complète au lit et soins infirmiers. Le service prend en charge également les patients atteints de diabète, de la maladie d'Alzheimer, en soins palliatifs ou ayant de multi pathologies. La prise en charge des patients s'effectue 7 jours / 7 jours, de 7h30 à 19 heures.

Voir infra : ORIENTATION BUDGETAIRES SPECIFIQUES SSIAD et CMPP

Des animations pour les retraités : Avec une augmentation du nombre de Séniors à Ste Geneviève, maintenir un haut niveau d'activités, de sorties culturelles, d'animations ludiques et festives, de voyages, est une nécessité pour la majorité municipale qui œuvre pour favoriser le vivre ensemble à des tarifs accessibles ou gratuits et lutter contre l'isolement.

Tout au long de l'année, été comme hiver, la ville propose, accompagne, soutient et organise de nombreuses animations à destination des Séniors avec comme objectifs, la rencontre, l'échange et la lutte contre l'isolement. Echange et partage sont les maîtres-mots de l'action municipale à destination des Séniors. Ainsi, la Ville de Sainte-Geneviève organise de nombreuses sorties, animations, spectacles, festivités pour tous. De quoi profiter pleinement de son temps libre et maintenir une qualité de vie et de « bien vivre ensemble ». Sans oublier, les nombreuses associations qui proposent une activité régulière et avec laquelle la ville entretient un lien permanent. Le service Animations Retraités a intégré le Pôle Séniors afin de pouvoir proposer un bouquet de services aux Génovéfains rassemblant l'ensemble de l'action publique génovéfaine pour les Séniors : accès aux droits, logement, santé, animations, sorties...

5. Agir au quotidien contre toutes les formes de discriminations

La Ville veut résolument agir pour faire vivre les valeurs de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et le principe de Laïcité. Cet objectif passe par la lutte contre les inégalités qu'elles soient sociales, liées au genre, au lieu de résidence, à une situation de handicap...

Parallèlement à toutes les actions éducatives et citoyennes menées dans les écoles et les structures jeunesse de la Ville, Le festival républicain qui se tient au mois de Novembre est un temps festif et citoyen inédit dans le département de l'Essonne. Il permet de mettre à l'honneur les valeurs de la République, de paix, de laïcité, de citoyenneté et de tolérance par des spectacles, des actions et des évènements mobilisateurs notamment pour les scolaires. Alors que notre territoire a traversé une série d'attentats islamistes meurtriers en 2015, il est essentiel que les valeurs républicaines soient au cœur d'actions fortes à destination de notre jeunesse et de l'ensemble de la population.

6. Un soutien renouvelé aux acteurs associatifs

Alors que nombre de collectivités, tout comme l'Etat, diminuent leur financement en faveur de la vie associative, la ville a fait le choix de maintenir un haut niveau d'accompagnement de nos associations et continuent d'affirmer que le soutien aux associations demeure une priorité pour la Municipalité. Tant financièrement que logistiquement. La mise à disposition de locaux continuera de faciliter le développement de leurs activités.

Si l'année 2021 a permis de porter et d'apporter un soutien financier exceptionnel aux associations de la ville fragilisée par les effets de la crise sanitaire, la ville continuera en 2022 de porter une attention particulière à l'ensemble du secteur associatif dans la période de sortie de crise afin de faire vivre et perdurer la richesse du tissu associatif génovéfain.

D. VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE

L'action culturelle de la collectivité se structure autour de 4 enjeux forts :

- Proposer à tous les publics l'accès à une pratique artistique et à la diffusion culturelle,
- Faire de la fréquentation des lieux culturels et de la pratique un outil au service du lien social,

- Travailler en réseau et en partenariat avec les associations, l'Education Nationale et les artistes en résidence,
- Favoriser la diffusion hors les murs, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires.
-

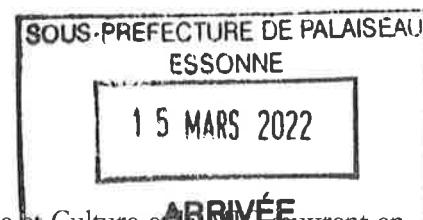
Plusieurs lieux permettent la pratique et la diffusion : le conservatoire, au sein de l'espace Noureev, la salle Gérard Philipe, le « Melting Son » géré par le service jeunesse, la salle de danse de Arthur Mitchell inaugurée en octobre 2018 en collaboration avec la MJC et la Piscine d'en Face. Cette offre s'est enrichie en septembre 2021 avec l'inauguration de la salle d'exposition Jacques Brel et la réouverture du cinéma des 4 Perray. Sont attendus en 2022 et 2023 la nouvelle médiathèque et le musée numérique.

1. Le centre artistique R. Noureev

Le conservatoire de la ville – centre artistique R. Noureev – est un lieu incontournable de la vie culturelle et artistique qui propose un panel d'enseignements diversifiés (plus de 14 instruments pratiqués, danse, théâtre, arts plastiques) et travaille en partenariat avec les écoles primaires via des interventions et une programmation jeune public. C'est aussi un lieu ouvert sur son territoire en proposant des représentations et en animant la Fête de la musique.

Le nouveau projet d'établissement qui couvre la période 2020-2026 s'articule autour de 3 grands axes de développement :

- Un établissement qui rayonne sur son territoire
- Un établissement inscrit dans son temps, son époque
- Un établissement vecteur de développement humain et social



D'autre part de nombreuses associations culturelles, dont Renaissance et Culture et la MJC œuvrent en complémentarité de l'offre proposée au centre artistique permettant de proposer aux Génovéfains des cours de danse, peinture, musique...

2. Une offre culturelle qui s'enrichit, des actions nouvelles hors les murs

En complément de la saison culturelle et de la programmation de la Piscine d'en Face, l'action culturelle sur la ville a pris une nouvelle dimension à travers de nouveaux temps forts : un été à Ste Gen, les journées du patrimoine, la semaine de la poésie, la médiation autour des expositions, des partenariats avec le cinéma des 4 Perray aussi bien pour les enfants, les jeunes que pour les séniors, le soutien à des compagnies en résidence comme la Cie Sabdag et Nue comme l'œil.

Le festival républicain reste un temps fort de notre agenda culturel avec une série d'actions fléchées prioritairement sur le public scolaire, des écoles aux lycées.

3. La Piscine d'en Face : lieu de vie innovant et collaboratif

La ville a procédé à la réhabilitation de l'ancienne piscine municipale afin de permettre la création d'un lieu d'activité solidaire occupé par des entreprises, des associations, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. "La piscine d'en face" a ouvert ses portes au public en février 2019.

La piscine d'en face est un lieu affecté à une activité d'intérêt général et rassemble des acteurs du bassin de vie qui souhaitent mettre en commun leurs expériences, leurs savoirs-faires, leurs moyens ou leur disponibilité en temps, pour créer une synergie et participer à l'animation pluriculturelle de cet espace pour les résidents et les Génovéfains.

La crise sanitaire a été révélatrice du rôle central de la commune venue en soutien aux résidents de la structure et en permettant ainsi au projet de perdurer. La ville a ainsi décidé de réaffirmer l'intérêt général attaché à la Piscine d'en Face sous forme d'une gestion directe du lieu et par la perception de loyers au besoin d'une régie.

Par ailleurs, la mobilisation du lieu et de ses résidents dans le cadre de la programmation estivale « un été à Ste Gen » et la création du Dansarium témoignent de la vocation culturelle de ce lieu, comme lieu de résidence, de création et de diffusion. Un festival de musique dédié à l'inclusion des personnes par la culture sera organisé aussi par le résident Accord Majeur avec le soutien de la ville.

Les partenariats et projets continueront à se développer afin de défendre les valeurs principales du projet autour de l'ESS qui constituent la base intrinsèque du projet : développement durable, insertion, emploi, innovation, accès à la culture pour tous, accès aux droits au public en situation de handicap...

4. Une ville qui porte haut la pratique sportive et les valeurs du sport

Avec plus de 5000 licenciés et le plus important club omnisport de l'Essonne (SGS), Sainte Geneviève des Bois est résolument une ville sportive qui excelle au plus haut niveau dans des disciplines comme le Judo, le Football ou le Triathlon. Le sport pour tous et le sport loisir sont aussi fortement soutenus par la municipalité. Le service municipal des sports est l'interlocuteur quotidien du tissu sportif local et organise des actions auprès des différents publics : les séniors (Géno'gym séniors), les scolaires (interventions dans les écoles élémentaires), le périscolaire (temps midi dans les écoles et les collèges), l'extrascolaire (école Génosports, Les vacances sportives, les Génolidsays). Les éducateurs sportifs municipaux portent dans toutes leurs actions les valeurs d'un sport éducatif, particulièrement l'égalité, la mixité, la coopération, la persévérance, le lien familial.

Des investissements importants pour les sportifs génovéfains

Après le gymnase Raymond Poulidor, ce sera le gymnase Romain Rolland qui sera réhabilité en 2022. Les travaux porteront sur la structure du bâtiment avec la redéfinition des espaces, la reprise de la toiture, des façades. Une mezzanine permettant d'accueillir le public et des espaces de vie pour les associations utilisatrice sera également créée. 2022 sera également l'achèvement de la réhabilitation des terrains de tennis extérieurs.

De plus, la pratique sportive continue sa mutation. Beaucoup de Français font le choix d'une pratique dite libre, automne, sans contrainte. Pour répondre à cette envie de pratiquer et favoriser toutes les mises en mouvement, la ville s'engage également à développer les espaces sportifs en accès libre. Ainsi, en 2022 et sous l'impulsion de l'engouement des nouvelles pratiques olympiques, la ville souhaite travailler à l'installation de deux terrains de basket 3x3.

5. La grande journée citoyenne dédiée à la plantation

Dans le cadre des actions développées en faveur du FAIRE ENSEMBLE, la ville déjà a organisé 3 journées citoyennes depuis 2017. Fort de son succès croissant, elle sera reconduite chaque année. Moment unique et original de partage entre les habitants, les personnels municipaux, les associations, le tout dans un esprit de « faire ensemble pour le bien commun ». De nombreux chantiers citoyens sont proposés par les habitants répartis dans toute la ville. Si la tenue de la 4ème journée citoyenne n'a pu se tenir ni en 2020, ni en 2021, celle de 2022 se traduira par une grande journée de plantation d'arbres dans tous les quartiers de la ville.

